



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2014

DU CREDIT AGRICOLE

ATLANTIQUE VENDEE

En application des articles 221-1, 222-4, 222-5 et 222-6 du Règlement général de l'AMF

SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2014	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014	P. 51
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014	P. 103

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

- Monsieur Patrice CHERAMY, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée,

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que :

- Les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2014 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- Le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Nantes,

Le 27 août 2014

Le Directeur Général,

Patrice CHERAMY



SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2014	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014	P. 51
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014	P. 103

RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL
DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE
AU 30 JUIN 2014

Sommaire

I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	8
1. Changements de principes et méthodes comptables	8
2. Evolution du périmètre de consolidation	8
II – RESULTATS CONSOLIDES	8
1. Environnement économique et financier	8
2. Résultats consolidés.....	9
2.1. Le Produit Net Bancaire.....	9
2.2. Les Charges de Fonctionnement Nettes	10
2.3. Du Résultat Brut d'Exploitation au Résultat Net	11
III – STUCTURE FINANCIERE	12
1. Les Fonds propres.....	12
2. Les ratios prudentiels	12
3. Les parties liées.....	13
3.1. Les Filiales	13
3.2. Les Participations	13
IV – FACTEURS DE RISQUES	15
1. Risque de crédit.....	15
1.1. Objectifs et politique	15
1.2. Gestion du risque de crédit.....	17
1.2.1. Principes généraux de prise de risque	17
1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques	19
1.2.3. Dispositif de surveillance	19
1.3. Exposition	22
1.4. Coût du risque.....	22
1.5. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2014 sur le risque	22
1.6. Risques de contrepartie sur titres et dérivés	23
1.6.1. Objectifs et politique	23
1.6.2. Gestion du risque.....	23
1.6.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de contrepartie	24
2. Risque de marché	26
2.1. Principales évolutions	26
2.1.1. Objectifs et politique	26
2.1.2. Gestion du risque.....	26
2.2. Risque Action.....	28
2.3. Exposition	28
2.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2014	28
3. Risques particuliers induits par la crise financière	29
4. Gestion du bilan.....	29
4.1. Risque de taux d'intérêt global	29
4.1.1. Principales évolutions	29
4.1.1.1. Objectifs et politique.....	29
4.1.1.2. Gestion du risque.....	30
4.1.2. Exposition	30
4.1.3. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2014	31
4.2. Risque de change	31
4.3. Risque de liquidité et de financement.....	32
4.3.1. Principales évolutions	32
4.3.1.1. Refinancement Court Terme.....	32
4.3.1.2. Refinancement Moyen Long Terme	33
4.3.2. Exposition	33
4.3.3. Plan d'urgence.....	33
4.3.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2014	33
4.4. Politique de couverture	33
4.4.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge).....	33
4.4.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge).....	34

5.	Risques du secteur de l'assurance	34
6.	Risques juridiques	34
7.	Risques opérationnels	35
8.	Risques de non conformité	35
V –	LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT	36
1.	L'évolution du nombre de titres	36
2.	La valeur boursière	36
3.	Le rendement du titre	36
4.	Le programme de rachat des CCI Atlantique Vendée	36
VI –	DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE	37
1.	Textes de référence en matière de contrôle interne - Références internationales émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire - Références légales et	38
	réglementaires	38
1.1	Références propres au Crédit Agricole	38
1.2	Références internes à la Caisse régionale Atlantique Vendée	38
2.	Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne	38
2.1	Principes fondamentaux	38
2.2	Pilotage du dispositif	39
2.3	Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration	39
2.4	Rôle du Comité d'Audit	40
2.5	Rôle de l'organe exécutif	40
2.6	Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales.....	40
3.	Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auquel est soumise l'entreprise.....	41
3.1	Mesure et surveillance des risques	41
3.2	Dispositif de contrôle permanent	43
3.3	Dispositifs de contrôle interne particuliers	44
3.4	Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière	46
3.5	Contrôle périodique (audit)	48
VII –	TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES	49

I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

1. *Changements de principes et méthodes comptables*

Les comptes consolidés semestriels résumés de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été établis conformément aux normes telles qu'exposées dans l'annexe des comptes de ce présent rapport.

2. *Evolution du périmètre de consolidation*

Le périmètre de consolidation est défini dans l'annexe des comptes de ce rapport.

II – RESULTATS CONSOLIDES

1. *Environnement économique et financier*

Les **encours de collecte** s'élèvent à 18 618 millions d'euros, en hausse de 3,1 % par rapport au 30 juin 2013. La collecte bilan, en augmentation de 2,6 % sur un an, est soutenue par l'évolution des DAV et du compartiment des livrets (+3,9 % sur un an). Parallèlement, la Caisse régionale maintient une bonne dynamique sur l'assurance vie dont les encours progressent de 5,1 % sur un an.

Les **encours de crédits** sont en légère hausse de 0,3 % par rapport au 30 juin 2013 à 14 077 millions d'euros. L'évolution annuelle redevient positive pour la première fois depuis février 2013 sous l'impulsion d'un niveau de réalisation des crédits soutenu. L'encours de crédits à l'habitat augmente de 1,4 % sur un an.

2. Résultats consolidés

2.1. Le Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire atteint 232,8 millions d'euros, il est en augmentation de 2,6% sur un an.

(en K€)	30/06/2014	30/06/2013	Evolution
+ Intérêts et produits assimilés	290 882	299 427	-2,85%
- Intérêts et charges assimilées	-160 106	-174 568	-8,28%
+ Commissions (produits)	105 474	114 712	-8,05%
- Commissions (charges)	-23 242	-18 833	23,41%
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 107	3 752	-43,84%
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	18 099	2 269	697,66%
+ Produits des autres activités	1 449	1 636	-11,43%
- Charges des autres activités	-1 891	-1 566	20,75%
PRODUIT NET BANCAIRE	232 772	226 829	2,62%

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 290,8 millions d'euros contre 299,4 millions d'euros en juin 2013, en diminution de 2,85%. Ils sont constitués pour l'essentiel par les intérêts sur les crédits à la clientèle et dans une moindre mesure par les placements de trésorerie auprès de Crédit Agricole S.A.

Les intérêts et charges assimilés à 160,1 millions d'euros, sont en diminution de 8,3% sur un an. Cette évolution s'explique notamment par la baisse des charges de refinancement internes au groupe y compris swap (effet taux) et une reprise sur épargne logement.

Les produits des commissions passent de 114,7 millions d'euros en juin 2013 à 105,4 millions d'euros à fin juin 2014, soit une régression de 8,05%. Cette baisse s'explique principalement par :

- La diminution des commissions d'assurances vie pour 0,8 millions d'euros,
- La diminution des produits liés au dysfonctionnement de compte pour 3,6 M€,
- La diminution des produits de commissions sur produit d'épargne groupe CA pour 4,9 millions d'euros,
- La diminution des commissions interbancaires sur effet pour 0,2 millions d'euros (suppression imposée par la réglementation bancaire depuis 2014).

Les commissions versées sont de 23,2 millions d'euros à fin juin 2014 contre 18,8 millions un an plus tôt. Cette augmentation est principalement liée aux charges de commission sur les produits d'épargne du groupe CA et aux commissions de liquidité.

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat affichent un résultat positif à fin juin 2014 de 2,1 millions d'euros contre un résultat positif de 3,7 millions d'euros à fin juin 2013.

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ressortent à 18,0 millions d'euros à fin juin 2014 contre 2,3 millions d'euros un an plus tôt.

L'augmentation de 15,8 millions d'euros est essentiellement liée à l'augmentation des dividendes sur titres de participation.

Les produits des autres activités s'élèvent à 1,4 millions d'euros contre 1,6 millions d'euros en juin 2013 soit – 11,43 % sur un an.

Enfin, **les charges des autres activités** sont égales à 1,9 millions d'euros à fin juin 2014 contre 1,6 millions d'euros à fin juin 2013.

2.2. Les Charges de Fonctionnement Nettes

(en K€)	30.06.2014	30.06.2013	Evolution %
Frais de personnel	71 096	73 170	-2,83%
Autres frais administratifs	39 736	41 556	-4,38%
Dotations aux amortissements	4 350	4 300	1,16%
Total charges de fonctionnement	115 182	119 026	-3,23%

Les charges de fonctionnement baissent de 3,2 % par rapport à juin 2013.

Les charges de personnel représentent 61,7 % du total des charges de fonctionnement, soit 71,0 millions d'euros contre 73,1 millions d'euros à fin juin 2013, en régression de 2,83 %. Cette baisse de 2,1 millions d'euros est essentiellement liée aux provisions REC et à l'augmentation du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi. Les charges de personnel englobent une enveloppe d'intéressement et de réserve spéciale de participation de 6,9 millions d'euros.

Les autres frais administratifs atteignent 39,7 millions d'euros à fin juin 2014. Ils sont en diminution de 4,4 % par rapport à juin 2013, soit -1,8 millions d'euros directement liés à la baisse des coûts informatiques CA Technologies CA Services.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 4,3 millions d'euros, en légère augmentation sur un an (+1,16 %).

Déduction faite des charges de fonctionnement, **le résultat brut d'exploitation** s'élève à 117,6 millions d'euros, en augmentation de 9,1 % sur un an.

2.3. Du Résultat Brut d'Exploitation au Résultat Net

(en K€)	30.06.2014	30.06.2013	Evolution %
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	117 590	107 803	9,08%
- Coût du risque	-12 998	-35 180	-63,05%
RESULTAT D'EXPLOITATION	104 592	72 623	44,02%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	590	29	1934,48%
RESULTAT AVANT IMPOT	105 182	72 652	44,78%
- Impôts sur les bénéfices	-31 486	-22 963	37,12%
RESULTAT NET	73 696	49 689	48,31%
Intérêts minoritaires	0	0	
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	73 696	49 689	48,31%

La variation du **coût du risque** d'une année sur l'autre résulte principalement des mouvements relatifs aux provisions sur clients douteux et litigieux et aux provisions collectives et filières.

Le coût du risque au 30 juin 2014 s'élève à 12,9 millions d'euros, contre 35,2 millions d'euros un an plus tôt. Cette évolution à la baisse est liée à une moindre évolution des risques sur le premier semestre 2014, comparativement au premier semestre 2013 qui avait atteint un niveau exceptionnellement haut.

Le résultat d'exploitation s'élève à 104,6 millions d'euros au 30 juin 2014, en hausse de 44,0 %.

Les gains ou pertes nets sur autres actifs s'affichent positifs à hauteur de 0,5 million d'euros, contre 0,03 au 30 juin 2013.

La charge fiscale du premier semestre 2014 s'établit à 31,5 millions d'euros, en hausse de 37,12 % sur un an suite à l'augmentation du taux d'impôt (de 34,43 % à 38 %) et au retraitement du dividende Casa.

Conformément à l'Article 223 quinquies du Code Général des Impôts, l'obligation est faite d'informer les sociétaires sur les réintégrations de certains frais généraux.

Au 30 juin 2014, ont été réintégrés à ce titre :

- Loyers non déductibles sur véhicules..... 13 500 euros

Le résultat net au 30 juin 2014 s'élève à 73,7 millions d'euros. Il est en augmentation de 48,3 % sur un an.

III – STRUCTURE FINANCIERE

1. Les Fonds propres

Les **capitaux propres** s'élèvent à 2 188 629 milliers d'euros au 30 juin 2014.

Les **capitaux propres** englobent :

- Le capital et les réserves liées, constitués des parts sociales, des CCI, des CCA et des primes d'émission, pour un montant de 443 887 milliers d'euros,
- Les réserves pour 1 637 871 milliers d'euros,
- Les gains et pertes latentes ou différés pour 33 175 milliers d'euros,
- Le résultat du premier semestre 2014 pour 73 696 milliers d'euros.

2. Les ratios prudentiels

		Minimum
Au 30/06/2014 :		
Le total ratio CRD4 Bâle III transitoire	17,02 %	8 %
Coefficient de liquidité	184,20 %	100 %

Ces deux ratios sont examinés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel :

- Le total ratio CRD4 Bâle III qui rapporte les fonds propres nets aux expositions pondérées du bilan et du hors bilan s'élève à 17,02 % au 30 juin 2014 ; il est donc supérieur à la norme exigée de 8%,
- Le coefficient de liquidité qui rapporte les liquidités aux exigibilités à un mois s'élève à 184,20 % à fin juin 2014 ; il dépasse la norme minimale de 100 %.

Enfin, le ratio de contrôle des grands risques, complémentaire du ratio de solvabilité européen, permet de s'assurer que les établissements de crédit ont une bonne dispersion de leurs risques clientèle. Cette règle doit répondre au critère suivant :

- Les crédits à un même emprunteur ne doivent pas excéder 25% des fonds propres.

Au 30 juin 2014, le Crédit Agricole Atlantique Vendée respecte cette règle.

3. Les parties liées

3.1. Les Filiales

L'activité des principales filiales se résume ainsi :

- CAAVI PARTICIPATIONS SAS, au capital de 11 millions d'euros, a poursuivi son activité de holding dans la filière immobilière,
- L'IMMOBILIERE DE LA SEINE a poursuivi en 2014 son activité de gestion immobilière à Paris,
- SCI LES TERRES NOIRES, chargée de gérer un parc immobilier, a poursuivi au 1^{er} semestre 2014 son activité de location de locaux à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée,
- SA CTCAM, détenue à 22,24 % par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, exerce une activité de télésurveillance.

Chiffres au 31/12/2013

	Chiffre d'affaires(en K€)	Résultat(en K€)
CAAVI PARTICIPATION	0	-1 739
LES TERRES NOIRES	759	347
CTCAM	53 461	2 407 (31/12/2012)
IMMOBILIERE DE LA SEINE	0	13 009

3.2. Les Participations

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée détient des participations pour une valeur brute normes françaises de 658 millions d'euros (coût d'acquisition normes françaises).

Sur ce montant, les actions de la SAS la Boétie, portant les actions de Crédit Agricole S.A. depuis la mise sur le marché des titres de Crédit Agricole S.A. en décembre 2001, représentent 532 millions d'euros et 3,11 % du capital de la SAS la Boétie.

Les autres participations significatives sont les suivantes :

	Valeur d'Acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)	Droits de vote détenus (en %)
SACAM INTERNATIONAL	28 049	3,12	3,12
SACAM DEVELOPPEMENT	22 620	3,1	3,1
UNEXO	21 104	13,77	13,77
CAAVI PARTICIPATION	11 000	100	100
C2MS	5 248	9,9	9,9
SACAM IMMOBILIER	4 411	3,1	3,1
SACAM AVENIR	3 943	3,48	3,48
SACAM PARTICIPATION	2 211	3,06	3,06
NOBILISE	1 916	22,14	22,14
SACAM FIA NET EUROPE	1 663	3,52	3,52
IMMOBILIERE DE LA SEINE	1 564	1,64	1,64

Par ailleurs, les principaux mouvements enregistrés sur le premier semestre 2014 sur les titres de participation sont les suivants :

Valeurs en normes françaises	Acquisitions en K€
ORYON	33

Valeurs en normes françaises	Cession en K€
SACAM SQUARE HABITAT	213
SAS LOGICIEL IMMOBILIER	65

IV – FACTEURS DE RISQUES

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale Atlantique Vendée assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

1.1. Objectifs et politique

La stratégie risque est définie à travers la politique crédit. Cette dernière est proposée par les responsables de marché, validée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration.

La politique crédit définit le dispositif de distribution du crédit pour l'ensemble des marchés :

- Règles de délégation,
- Limites (Territoriale, d'engagement ou sectorielles),
- Règles en matière de garantie,
- Règles en matière de concentration et de partage des risques,
- La politique de taux,
- Les structures et modalités de suivi des risques.

La politique crédit fait l'objet d'une révision régulière afin de l'adapter en permanence à la situation des risques. La dernière révision a eu lieu au cours du dernier trimestre 2013 et a été approuvée par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2013.

Les évolutions validées fin 2013 ont été limitées dans la mesure où il a été décidé d'engager une révision complète de la politique crédit. Cette révision menée au cours du 1^{er} semestre est en cours de finalisation pour une validation par le conseil au cours de l'été 2014. Cette révision complète a été dictée par plusieurs facteurs : Des évolutions organisationnelles au sein de l'entité, l'évolution des risques observée en 2013 ainsi que la prise en compte de recommandations émises lors de l'inspection générale du début 2013.

D'une manière générale, la Caisse régionale Atlantique Vendée recherche un équilibre entre son développement et la gestion du risque.

Compte tenu des caractéristiques économiques de la région, (dynamisme et diversité malgré la crise économique) et du niveau relativement modéré des risques de la Caisse régionale, cette dernière ne prévoit que très peu d'exclusion a priori.

En effet, hormis les règles de territorialité auxquelles elle est soumise, l'entité n'a pas défini, à quelques exceptions près, de secteurs, de clientèles ou d'opérations systématiquement exclus.

En revanche, seront fixées dans le cadre la révision de la politique crédit 2014 des limites sectorielles en ce qui concerne les LBO et la Promotion Immobilière.

Cette ouverture des critères est compensée par une approche prudente du risque qui se caractérise par :

- Le respect de ratios fondamentaux tels que le taux d'endettement ou la capacité de remboursement pour la clientèle des particuliers,
- Des niveaux de délégation différenciés en fonction des métiers, des marchés, des cotations Bâle 2, du projet, des engagements des clients, des taux pratiqués, des garanties,
- Des procédures d'octroi avec plusieurs niveaux d'analyse,
- Une politique de garantie très forte,
- Une politique de partage des risques fréquente sur les contreparties les plus importantes,
- Une approche globale de la rentabilité de l'opération.

L'objectif est également de trouver le juste équilibre entre efficacité commerciale et analyse du risque. La politique crédit a donc été conçue de façon à ce que les délégations d'octroi du crédit soient inversement proportionnelles à la prise de risque.

En conséquence, plus les dossiers sont importants ou plus ils sortent des normes de bonne gestion (cotation dégradée, activités plus risquées, montant du projet important, encours déjà important, etc.) et plus les processus d'analyse et de décision se renforcent.

Les dossiers les plus importants (niveau différent fixé par marché) font l'objet d'une double analyse, voire d'une triple analyse. En effet, ces derniers sont instruits par le marché concerné (puisque hors délégation du réseau) ; ils font ensuite l'objet d'un passage en comité des engagements. Ce comité n'a pas de pouvoir de décision, il émet un avis à destination des membres du comité des prêts. Le comité des engagements est composé d'un cadre de Direction et des analystes des marchés concernés. Il se réunit toutes les semaines.

Les dossiers sont ensuite soumis aux comités des prêts de proximité de la Caisse régionale. Ces comités agissent par délégation du Conseil d'Administration et ont vocation à décider. Ils sont composés de membres du Conseil d'Administration et d'un cadre de Direction et se réunissent toutes les semaines.

Par ailleurs, le comité des prêts peut demander à ce que le décideur final soit le Bureau du Conseil lorsqu'il s'agit d'un dossier à enjeu financier ou politique fort.

Ce dispositif sera également renforcé au cours du 2^{ème} semestre par la mise en place d'un avis risque indépendant émis par le contrôle permanent sur des dossiers à fort enjeu.

La politique prévoit également des mécanismes de réduction des risques tels que le recours à Foncaris pour les plus grands encours ou la syndication des crédits, soit avec d'autres Caisses régionales, soit avec d'autres entités du groupe Crédit Agricole, soit avec d'autres établissements bancaires.

Dans le cadre des contrôles de niveau 2.2C, le responsable du contrôle permanent et des risques s'assure que les dossiers les plus importants ont bien été vus par les comités ad hoc. Par ailleurs, plusieurs contrôles ont été mis en place pour s'assurer que les principes définis dans la politique crédit sont respectés (règles de délégation, limites, exclusions, etc.)

1.2. Gestion du risque de crédit

1.2.1. Principes généraux de prise de risque

La distribution du crédit, sur l'ensemble des marchés, s'appuie sur un dispositif complet de délégation qui est régulièrement revu. Ce dispositif est adapté à la politique de développement durable de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Il comporte 4 niveaux principaux : *agence, marché, direction, comités*.

Les niveaux agence et marché sont eux-mêmes décomposés en 2 strates, dont l'une est réservée à l'encadrement de la structure (directeur d'agence et responsable du marché). Le niveau comité intègre des membres de l'organe délibérant.

Les délégations intègrent des plafonds par projet et des plafonds d'encours, ainsi que des exclusions systématiques liées, soit au statut de l'emprunteur (ex : Administrateur), soit à une situation particulière, interne ou externe (ex : cotation Bâle 2, retard, interdiction bancaire, FICP, etc.), soit parce que l'emprunteur ne remplit pas certains critères (ex : niveau d'apport personnel).

Sur tous les marchés, la délégation s'appuie sur les cotations Bâle 2 issues des logiciels de cotation interne du groupe Crédit Agricole (LUC et OCE). Les opérations de pré-attributions de crédit sont également soumises au filtrage de la cotation Bâle 2.

Afin d'optimiser la maîtrise des risques en matière de financement de logements, l'outil Score Habitat a été mis en place au cours du 1^{er} semestre 2012. Il s'agit d'un système de scoring du Groupe Crédit Agricole qui intègre de nombreux paramètres nationaux et locaux dont les cotations Bâle 2.

Les grilles de délégation prévoient l'exclusion des clients hors territoire ayant des projets hors territoire, ces dispositions étant l'application des règles de territorialités du groupe.

Enfin, les grilles de délégation intègrent la politique de garantie de la Caisse régionale, politique se traduisant selon les cas, soit par des obligations, soit par des recommandations.

Les principes de base de la politique crédit concernant les garanties sont les suivants :

- La règle est la prise de garantie. L'absence doit rester l'exception,
- La garantie ne fonde jamais le crédit,
- La politique de garantie ne doit pas entraver le développement commercial du crédit,
- Les mainlevées partielles ou totales des garanties doivent être approuvées comme s'il s'agissait d'un nouveau crédit,
- Un formalisme rigoureux pour la prise de garanties.

Les règles de prise de garantie ont été renforcées suite à la crise de 2008/2009. Depuis, elles ont fait l'objet d'ajustements qui tenaient soit à la nature des clientèles concernées soit à la nature des garanties.

En ce qui concerne les entreprises, la délégation des chargés d'affaires est subordonnée à la prise d'une garantie.

La politique de limites de risque par contrepartie mise en place dans la Caisse régionale a été validée par le Comité de Direction et par le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une actualisation régulière. Outre le respect des réglementations (CRBF 93-05, instruction 2000-08 de l'Autorité de Contrôle Prudenciel....), les limites fixées visent à préserver les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, maîtriser le risque de contrepartie et permettre le développement durable du crédit. Des limites ont été fixées par marché. La limite maximale (50 millions d'euros) est très inférieure au seuil réglementaire Grands risques de 25 % des fonds propres, puisqu'elle représente pour notre entité 3,14% des fonds propres au sens RSE du terme à décembre 2013.

Les limites sont les suivantes :

- 50 millions d'euros pour les collectivités publiques (à l'exception de 9 collectivités),
- 30 millions d'euros pour les grandes entreprises,
- 16 millions d'euros pour la promotion immobilière,
- 4 millions d'euros pour les grandes associations en gestion agence entreprise,
- 3 millions d'euros pour les marchés des professionnels et de l'agriculture,
- 1,2 millions d'euros pour le marché des particuliers.

Il s'agit de limites en brute qui excluent toute pondération. Elles ont un rôle d'alerte et peuvent être dépassées par décision du comité des prêts, autorisé par le Conseil d'Administration. Un suivi des dépassements est réalisé deux fois par an et présenté à l'organe délibérant.

Par ailleurs, il a été décidé de fixer des limites maximales d'engagement sur quelques grandes collectivités locales (9), la limite maximale d'engagement étant sur l'une d'entre-elles de 145 millions d'euros non pondérés, soit environ 9 % de nos fonds propres (limite atteinte à moins de 70 % à fin juin 2014).

Une réflexion est actuellement en cours pour fixer des limites spécifiques sur quelques grandes Entreprises ainsi que sur plusieurs opérateurs de la promotion immobilière.

La Caisse régionale procède également à une politique de partage des risques dès lors que la dimension de l'entreprise (chiffre d'affaires ou nombre de salariés), l'importance et la nature du risque, le montant des engagements ou le niveau de technicité de la prestation l'exigent. Le recours à la syndication peut être Intra-Crédit Agricole ou avec d'autres réseaux bancaires.

Cette politique a été réaffirmée et intensifiée lors des dernières révisions de la politique crédit. Par exemple, une étude systématique de partage sera réalisée lorsque les encours des clientèles professionnelles atteindront ou dépasseront 3 millions d'euros et 1,2 millions d'euros pour les professionnels de l'immobilier.

La politique de couverture de nos grands risques a été revue au cours du 1^{er} semestre 2010 à l'occasion de la mise en place des nouvelles règles de Foncaris. L'option prise et validée par le Conseil d'Administration permet d'étendre la couverture de nos grands risques. Les options de couvertures prises en 2010 ont été reconduites pour 3 ans au 1^{er} juillet 2013.

En matière de financement des LBO, les règles ont été renforcées tant sur le niveau d'intervention que sur les types de LBO (priorité est donnée aux LBO primaires). De plus, une limite globale maximale d'engagement sur ce type de financement est en cours de validation.

En ce qui concerne l'habitat, une politique prudente de garantie est menée, le recours à la garantie mutuelle CAMCA est proposé comme alternative aux garanties réelles classiques. Par ailleurs, l'Assurance Décès Invalidité est fortement préconisée.

1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Pas d'évolution notable, en ce qui concerne la banque de détail si ce n'est un renforcement des contrôles et une fiabilisation constante des systèmes et processus.

En revanche, l'amélioration sensible du process et le renforcement des contrôles a permis au groupe de voir son système de mesure des risques de la Banque des Entreprises certifié par l'ACPR. De plus, comme cela est préconisé par l'ACPR., la mesure du risque est maintenant exclusivement faite à partir d'indicateurs Bâle 2 (ex. : taux de défaut, coût du risque, notes sensibles, etc.).

1.2.3. Dispositif de surveillance

La maîtrise et la surveillance des risques s'appuient sur un ensemble de structures dont les principales missions sont l'analyse, le pilotage et le contrôle (décrit en détail dans le rapport annuel).

Sur le 1^{er} semestre 2014, une évolution est à signaler ainsi qu'un temps fort.

- La mise en place d'un comité permanent crédit, dont la mission est de favoriser la réactivité dans la gestion de nos risques crédit et de coordonner les différents acteurs dans le domaine du crédit et des risques. Il se réunit au moins une fois par mois.
- La revue des risques dans le cadre des AQR (Asset Quality Review) Cette revue réalisée sous l'égide de l'EBA (European Banking Authority)

Les principales structures de surveillance des risques :

- Le comité de pilotage crédit
- Le pilotage des risques,
- Le contrôle central des risques,
- Le comité des risques,
- Les revues de portefeuilles,
- La commission risques,
- Le Conseil d'Administration.

➤ **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Mise en place au cours du 1^{er} semestre 2010 des nouvelles normes nationales tiers et groupes sur le Corporate : ces dernières permettent une meilleure appréhension et donc un meilleur suivi des groupes de contreparties liées.

Depuis le début 2013, des contrôles sur pièce ont été institués lors des revues de portefeuille et comité des risques afin de vérifier la complétude des groupes de risques Corporate.

Par ailleurs, dans le cadre des déclarations réglementaires grands risques, un nouveau processus mis en place par Crédit Agricole S.A. permet d'appréhender avec beaucoup plus de précisions les encours risqués portés par les plus grosses contreparties. Ce processus c'est également considérablement renforcé depuis la mise en place du CRD4

La Caisse régionale, depuis plusieurs années, veille à une correcte division des risques. Aucune contrepartie ne dépasse le seuil de 10 % des fonds propres au sens RSE du terme, au 30 juin 2014.

➤ **Processus de revue de portefeuilles et de suivi sectoriel**

- Le planning des revues de portefeuille sur les différents marchés a été en grande partie respecté et ce, malgré une forte mobilisation des équipes risques sur la revue issue des AQR.

- Des revues de portefeuille plus régulières sont animées au sein des secteurs d'agence par le pilotage des risques et avec la présence régulière d'un cadre de Direction.

➤ **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Depuis la remontée générale des risques fin 2008 début 2009, le suivi des contreparties défaillantes a été renforcé. La Caisse régionale s'est organisée pour intensifier le suivi des contreparties en difficulté. Cela s'est déjà traduit par la mise en place de comité des risques spécifiques au sein du marché des entreprises ainsi que par la création d'une fonction Affaires spéciales. Il a également été créé un comité des Affaires Spéciales sur le marché de l'agriculture.

Suite aux fortes perturbations dans ce domaine qui ont suivi la bascule informatique fin 2012, un nouvel outil a été mis à disposition des agences et services du siège afin d'assurer un pilotage plus fin des risques au quotidien. Par ailleurs l'ensemble de la chaîne de traitement du risque est en cours d'ajustement.

➤ **Processus de suivi des risques sur base consolidée**

Le suivi des risques fait l'objet d'une attention permanente. Des reportings réguliers sont faits aux instances dirigeantes (tableau de bord mensuel). Ces reportings portent sur tous les principaux indicateurs de suivi des risques. La plupart sont déclinés par marché, que ce soient des indicateurs Bâle 2 (taux de défaut, coût du risque, encours pondérés, etc.) ou des indicateurs comptables (CDL, provisions, etc.)

Des reportings réguliers sont également faits auprès du Conseil d'Administration et des membres du Bureau du Conseil.

➤ **Impacts de stress scenarii**

Des travaux sont réalisés une fois par an. Ces travaux visent à tester que, dans l'hypothèse d'une dégradation sévère de la situation économique, l'entité est en mesure de faire face aux conséquences de cette dégradation.

L'entité s'est appuyée sur une méthodologie, un outil de calcul et des hypothèses économiques proposées par Crédit Agricole S.A. (scénario violent mais plausible : ex. : baisse sensible du PIB, dégradation du taux de chômage, forte correction du marché de l'immobilier). Par ailleurs, ce scénario de base est aggravé ou atténué en fonction des spécificités locales (stress sectoriel et/ou stress de concentration).

Le principe général de ces stress a été de mesurer quel serait le niveau de perte attendue dans l'hypothèse d'une dégradation générale de notre portefeuille (secteur d'activité par secteur d'activité), quels seraient les impacts sur notre taux de défaut, nos encours pondérés, nos fonds propres et nos besoins en provision.

Au final, ces différents stress ont permis de vérifier que notre entité était en capacité de faire face aux principales conséquences de ces stress. (Impact sur les fonds propres,

impact sur l'effort de provisionnement individuel, impact sur les provisions collectives (Bâle 2).

Cet exercice a fait l'objet d'une présentation en comité de contrôle interne le 17 mars 2014. L'exercice sera renouvelé au second semestre 2014.

1.3. Exposition

Petite baisse de la concentration au cours du 1^{er} semestre 2014. Les dix plus grosses contreparties représentaient à fin juin 2014 4,35 % de l'encours global pour 4,39 % fin décembre 2013. A noter une petite hausse de l'encours global sur la période.

Concentration

➤ **Diversification par zone géographique**

Les Caisses régionales ne sont pas concernées.

➤ **Diversification du portefeuille par filière d'activité économique**

Les Caisses régionales ne sont pas concernées.

➤ **Exposition par agent économique**

Cf. Annexes aux comptes semestriels : Note 5.3 qui présente les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (avec indication des encours bruts et des encours dépréciés).

1.4. Coût du risque

Le coût du risque est en baisse de 22 millions d'euros sur un an. En effet, le contexte économique demeure défavorable mais la hausse des risques sur le 1^{er} semestre 2014 est beaucoup plus contenue que celle constatée sur le 1^{er} semestre 2013. Ainsi, Le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,47 % au 30 juin 2014 contre 2,40 % un an plus tôt.

1.5. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2014 sur le risque de crédit

En ce qui concerne les évolutions internes :

Les travaux en cours sur la politique crédit seront poursuivis. Une partie des évolutions proposées seront validées lors du conseil d'Administration de juillet 2014. Les autres points seront proposés à validation lors d'un conseil de fin d'année.

Ces évolutions touchent et toucheront tous les aspects de la politique crédits risques (Limites, délégations, garanties, périmètre d'interventions, politique de provisionnement etc.)

En ce qui concerne l'évolution des risques, le 1^{er} semestre 2014 se caractérise par une stabilisation du taux de défaut global, tant au niveau de la banque de détail que la banque des Entreprises.

Les perspectives d'évolution restent incertaines. D'une côté, l'optimisation de notre process de traitement des risques est un facteur positif mais de l'autre, il est contrebalancé par une conjoncture économique toujours aussi dégradée qui fragilise en priorité les segments professionnels.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires liées à la supervision bancaire européenne et aux enseignements tirés des AQR (Asset Quality Review) pourraient venir durcir l'appréciation du risque avec comme corollaire un renforcement des fonds propres et ou des provisions.

L'objectif est donc, dans ce contexte difficile et incertain, de stabiliser voire de baisser légèrement le taux de défaut global qui rappelons-le reste inférieur à la moyenne des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

L'entité est aujourd'hui correctement provisionnée tant au niveau individuel que collectif. En complément des provisions collectives Bâle 2, des provisions filières ont été constituées sur 3 secteurs d'activité qui apparaissent comme plus fragiles (la viticulture, le BTP et les CHR).

1.6. Risques de contrepartie sur titres et dérivés

1.6.1. Objectifs et politique

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale. Il concerne l'ensemble des opérations hors groupe Crédit Agricole sur titres et instruments financiers. Il est causé par la défaillance de l'émetteur (achat de titres) ou du cocontractant (opération de hors bilan) et pour les OPCVM par celle du dépositaire, du promoteur ou d'une signature de fonds.

Le système de mesure mis en place permet d'identifier, mesurer et agréger le risque de contrepartie qui résulte de l'ensemble des opérations sur titres et dérivés.

1.6.2. Gestion du risque

Une fois par an au minimum, le Conseil d'Administration valide la politique annuelle du risque de contrepartie.

Le middle office calcule tous les mois le risque de contrepartie sur titres et dérivés et confronte le résultat aux limites fixées. En cas de dépassement de limites, des actions correctrices sont engagées par un comité financier.

Le suivi des limites globales est présenté mensuellement au Conseil d'Administration.

Depuis Mars 2013, la déclaration trimestrielle des engagements par contrepartie sur les portefeuilles titres et dérivés, pour consolidation, via un applicatif spécifique, a été remplacé par un dispositif basé sur des flux émanant de chaque Caisse régionale.

Des contrôles de conformité et de consolidation sont effectués trimestriellement.

1.6.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur les titres est calculé à partir de la valeur de marché, excepté pour les titres d'investissement (valeur comptable en normes françaises).

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Le risque de contrepartie est encadré par la politique financière de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Le dispositif de limites a fait l'objet d'une révision, validée par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2013 :

- Limites globales :

♦ Sur l'ensemble des portefeuilles titres et dérivés :

- Une limite globale sur le total des risques des contreparties hors groupe titres et dérivés qui doit être inférieur à 100% des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale,
- Une limite globale par contrepartie hors groupe, titres et dérivés, plafonnée à 10% des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale pour les financières et l'état français, à 5% pour les corporates et à 3 % pour les sociétés de gestion.

Conformément à la règle des grands risques (arrêté du 20/02/2007), une pondération à 0% est appliquée pour les titres émis par les états membres de l'Union Européenne (décision Conseil d'Administration 26 juillet 2013).

♦ Sur les obligations en direct :

- Titres de placement :

La notation minimum des titres à la souscription doit être BBB-.

- Titres d'investissement :

La notation minimum des titres à la souscription doit être BBB, dans le cadre des directives de Crédit Agricole S.A.

♦ Sur les autres titres :

- Notation à la souscription des contreparties ou actionnaires principaux égale ou supérieure à A,

- Par OPCVM :

- ✓ Prise en compte de la notation du dépositaire à la souscription égale ou supérieure à A,
- ✓ Taux d'emprise maximum égal à 10 % de l'actif du fonds.

- Limites et alertes opérationnelles :

- ♦ Sur les obligations en direct : une limite en montant à l'investissement par contrepartie et par notation et une limite par durée d'échéance,
- ♦ Une alerte opérationnelle sur toute contrepartie inscrite sur la liste d'interdiction ou de non recommandation établie par Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2014, l'exposition au risque de contrepartie sur titres et dérivés, hors groupe et état français, représente moins de 22 % des fonds propres prudentiels dont moins de 4 % sur la plus forte contrepartie.

2. Risque de Marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 43 à 45 du rapport financier annuel 2013 de la Caisse régionale.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment les taux d'intérêts, les taux de change, les cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

2.1. Principales évolutions

2.1.1. Objectifs et Politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique de placement des excédents de fonds propres a été révisée et validée par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2013.

Pour 2014, l'orientation s'inscrit dans le cadre de la constitution du ratio LCR.

2.1.2. Gestion du risque

- Comité de décision et suivi du risque au niveau de la Caisse régionale :

Le suivi du risque de marché au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'articule autour d'une seule instance, le Comité Financier. Il est composé d'un président membre de la Direction Générale, de membres permanents (les directeurs des engagements, des marchés, des entreprises et financier, l'équipe financière et les représentants du contrôle permanent, de la comptabilité et du contrôle de gestion) et de membres invités.

Il se réunit mensuellement et intervient :

- Sur les décisions liées à la stratégie et au risque (la définition de la politique financière, le suivi et révision du dispositif de limites et alertes pour validation en Conseil d'Administration...),
- Sur les décisions opérationnelles (l'analyse des propositions des gestionnaires, la validation des opérations en veillant aux risques et au respect des limites...).

Le comité traite l'ensemble des sujets relatifs aux risques de marché, risque de contrepartie, risque de taux et risque de liquidité.

Par ailleurs, le suivi des limites est présenté mensuellement en Conseil d'Administration.

- Dispositif de limites et alertes en vigueur sur le 1^{er} semestre 2014 :

- Le portefeuille titres est encadré par une **limite globale**, qui est l'**Excédent de Fonds Propres**. Pour le respect de cette règle, les emplois et les ressources sont définis sur base consolidée.

Le principe est le suivant : les fonds propres bruts sont comparés aux emplois (immobilisations nettes, participations, titres, emplois interbancaires).

L'équilibre doit être respecté en permanence, les emplois doivent être strictement inférieurs aux fonds propres, c'est-à-dire que l'excédent de fonds propres doit toujours être positif.

Depuis juillet 2013, une mesure dérogatoire a été mise en place pour faciliter l'atteinte du ratio LCR. Dans ce cadre, un portefeuille de titres supplémentaire à hauteur de 20% des ressources peut être constitué.

- **Limite et alerte globales sur les niveaux de VaR (Value at Risk) :**

- ✓ Niveau 1 : Alerte Globale :

Information Direction Générale si la VaR est supérieure à 12,5 % du résultat net social au 31/12/2013 soit 14 millions d'euros,

- ✓ Niveau 2 : Limite Globale :

Information Conseil d'Administration si la VaR est supérieure à 16,1 % du résultat net social au 31/12/2013 soit 18 millions d'euros,

- **Limite et alerte globales en perte en cas de stress scénario :**

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Baisse de 2,5 % du monétaire dynamique,
- Remontée des marchés de taux déclinée par type de produit (high yield, souverain...), entre 0,9 % et 4,7 %,
- Baisse de 35 % des marchés boursiers,
- Baisse de 14 % des convertibles,
- Perte de 10% de la valeur de marché sur la gestion alternative.

- ✓ Niveau 1 : Alerte Globale :

Information Direction Générale si la variation de plus ou moins values est supérieure à 41,2 % du résultat net social au 31/12/2013 soit 46 millions d'euros,

- ✓ Niveau 2 : Limite Globale :

Information Conseil d'Administration si la variation de plus ou moins values est supérieure à 44,7 % du résultat net social au 31/12/2013 soit 50 millions d'euros.

- Les niveaux de limites globales en termes d'allocation d'actifs ont été revus conformément aux objectifs définis.

2.2. Risque Action

- Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement :

Le risque action représente le risque de perte en capital qui se traduit par la baisse du cours des actions ou parts détenues en portefeuille.

La Caisse régionale détient un portefeuille investi en partie en :

- ✓ Produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous jacents indice actions.

Au 30 juin 2014, les encours exposés au risque action au travers de ces produits sont constitués d'actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 54,6 millions d'euros,

- ✓ FCPR et SICAV. Au 30 juin 2014, les encours exposés au risque action au travers de ces produits sont constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 11,3 millions d'euros.

- Actions d'autocontrôle :

Au 30 juin 2014, la Caisse régionale détient une partie de ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) :

- ✓ Ils ont été acquis en partie dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 4 516 au 30 juin 2014,

- ✓ Et dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres CCI.

Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 3 175 au 30 juin 2014.

2.3. Exposition

Au 30 juin 2014, pour un intervalle de confiance de 99 % et sur un horizon d'un mois, la VaR s'élève à 6,9 millions d'euros pour un portefeuille de 1 460 millions d'euros (7,6 millions d'euros au 31 décembre 2013, pour un portefeuille de 1 318 millions d'euros). La limite est respectée.

Le scénario catastrophe conduirait à - 36,6 millions d'euros de variation des plus ou moins values (- 32,5 millions d'euros au 31 décembre 2013). La limite est respectée.

2.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2014

Pas d'évolution prévue du système de limites et alertes sur le 2^{ème} trimestre 2014.

3. Risques particuliers induits par la crise financière

Exposition sur CLO (Collateralised Loan Obligation) :

CLO (dettes senior corporates notées B à BB)	Valeur comptable	Valorisation (Mark to model) au 31/12/13	Valorisation (Mark to model) au 30/06/14
	5 026 K€	2 415 K€	2 415 K€

Soit 0,3 % du portefeuille de placement au 30/06/2014.

La valorisation mark to model a été retenue dans les comptes en raison de la faible liquidité de l'actif.

4. Gestion du bilan

4.1. Risque de Taux d'Intérêt Global

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de taux d'intérêt global sont précisés pages 45 et 46 du rapport financier annuel 2013 de la Caisse régionale.

4.1.1. Principales évolutions

4.1.1.1. Objectifs et politique

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

L'objectif est de s'assurer d'une mesure régulière de l'exposition aux risques de taux et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin cette exposition.

4.1.1.2. Gestion du risque

Le dispositif de limites et alertes a été renouvelé et validé par le Conseil d'Administration du 25 avril 2014, avec la mise à jour des niveaux de fonds propres prudentiels et de PNB d'activité budgété.

• Limites sur les GAPS (Taux Fixe, Inflation et Synthétique) :

- ✓ En glissement annuel sur la première année puis en civil sur les années suivantes, sur un horizon de 10 ans :
 - Limite à 1 an : choc de taux de 200 bp \leq 5% PNB d'activité annuel budgété,
 - Limite 2-10 ans : choc de taux de 200 bp \leq 4% PNB d'activité annuel budgété.
- ✓ Seuil d'alerte opérationnelle à 80 %.

• Limite de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) :

- ✓ L'impact d'un choc de taux de 200 bp sur toutes les maturités ne doit pas être supérieur à 10 % des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale Atlantique Vendée,
- ✓ Seuil d'alerte opérationnelle à 75 %.

4.1.2. Exposition

Au 30 juin 2014, les Gaps de taux synthétique, taux fixe et inflation calculés à partir de Cristaux 2 sont les suivants (montants en millions d'euros) :

	Année 1 glissante	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gap TF	-654	-675	-480	-619	-566	-584	-559	-502	-529	-474	-256
Gap Inflation	393	419	408	374	351	268	262	246	235	198	152
Gap Synthétique	-261	-256	-72	-246	-215	-316	-296	-256	-294	-276	-104

La Caisse régionale Atlantique Vendée est faiblement exposée à la hausse des taux.

Au 30 juin 2014, la consommation de la limite de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette est la suivante :

Choc + 200bp	30/06/2014
Impact en VAN en M€	-36
Limite VAN en M€	159
Consommation de la limite	23%
RESPECT DE LA LIMITE BÂLE 2	OK

L'ensemble des limites (Gaps et VAN) est respecté.

4.1.3. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2014

Pas d'évolution prévue du système de limites et alertes sur le 2^{ème} trimestre 2014.

4.2. Risque de Change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale est peu concernée par le risque de change, toutes les opérations en devises effectuées pour la clientèle font l'objet d'un adossement systématique sur le marché des changes.

Le risque de change sur les OPCVM gérant des expositions en devises hors zone Euro est résiduel. La Caisse régionale vérifiera le caractère résiduel du risque de change du portefeuille d'OPCVM, deux fois par an sur l'arrêté du 31 mars et du 30 septembre.

Dispositif d'encadrement :

Pour l'ensemble des OPCVM, l'impact d'une baisse de 20% des devises contre € est appliqué sur toutes les lignes du portefeuille de fond propres libellées en devise autre que l'Euro.

Le Comité financier du 25 novembre 2013 a fixé une nouvelle limite opérationnelle sur ce risque : limite de variation à 0,25% du PNB de l'exercice N -1 soit actuellement 1 083K€.

Au 31/03/2014, l'exposition est de 3,4 M€ soit un impact pour une baisse de 20% des devises contre € de 688K€.

La limite est respectée.

4.3. Risque de Liquidité et de Financement

Les risques de liquidité et de financement désignent la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Le dispositif de gestion du risque de liquidité est précisé pages 46 à 48 du rapport financier annuel 2013 de la Caisse régionale.

4.3.1. Principales évolutions

Le dispositif de limites globales a été renouvelé et validé par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2013.

4.3.1.1. Refinancement Court Terme

La Caisse régionale produit et déclare depuis le 30 juin 2010 le **nouveau coefficient de liquidité court terme** qui correspond à une révision du mode de calcul du ratio 88-01 avec une meilleure prise en compte de la qualité économique dans les pondérations utilisées. Le rapport entre les liquidités et les exigibilités doit être au moins égal à 100 %.

Le dispositif impose également la production de deux reportings trimestriels, remontés à Crédit Agricole S.A. :

- Un tableau prévisionnel à une semaine des flux de trésorerie (vision des besoins de refinancement à une semaine en situation courante),
- Un tableau de suivi du coût des refinancements obtenus au cours du trimestre.

La gestion et le suivi du refinancement court terme sont complétés par :

- Le **calcul de la consommation de la limite court terme** qui encadre le risque d'illiquidité dans le cadre du modèle avancé. Cette limite est calibrée de sorte à garantir pour la Caisse régionale, la capacité à faire face avec ses actifs liquides à un scénario de stress caractérisé par une réduction drastique de l'accès aux refinancements de marché (limite d'endettement court terme à un an assurant la résistance à une crise systémique). Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2013 a renouvelé la limite égale au maximum à 15 % des encours de crédit et limitée au montant de la limite proposée par Crédit Agricole S.A.,
- Le calcul d'une limite à 1 mois assurant la résistance à une crise globale,
- Le calcul d'une limite à 3 mois assurant la résistance à une crise idiosyncratique c'est-à-dire liée au Groupe Crédit Agricole,
- Une limite opérationnelle par durée sur le refinancement CT en montant et en pourcentage.

4.3.1.2. Refinancement Moyen Long Terme

Le dispositif de suivi du refinancement MLT de la Caisse régionale repose sur 2 limites qui encadrent :

- Le **risque d'illiquidité associé à la concentration des échéances du refinancement long terme**. Depuis Mars 2014, cette limite est fixée à 1,8 % des encours crédits par semestre.
- Le **risque de prix de la liquidité** associé à l'exposition en prix de liquidité d'une partie du stock (limite de sensibilité du PNB au risque de variation de prix de la liquidité long terme). Cette limite est fixée à 7,5 % du PNB d'activité par semestre.

4.3.2. Exposition

- Risque de liquidité à court terme :

Au 30 juin 2014, le ratio de liquidité CT s'établit à 184,20 %.

La limite court terme conditionnelle à un an de la Caisse régionale s'établit à 1 804 millions d'euros (limite Crédit Agricole S.A.) au 30 juin 2014 et sa consommation s'élève à 960 millions d'euros.

L'ensemble des limites globale, idiosyncratique et systémique est respecté.

- Risque de liquidité à moyen/long terme :

Les limites encadrant le risque d'illiquidité associé à la concentration des échéances du refinancement long terme et le risque de prix de la liquidité sont respectées.

4.3.3. Plan d'urgence

La Caisse régionale a mis en place un plan d'urgence sur la liquidité au niveau local.

Le rôle d'une cellule de crise a été défini et formalisé : elle détermine les mesures de sauvegarde et les actions à mettre en œuvre suite notamment aux décisions du comité de crise de Crédit Agricole S.A. relatives aux Caisses régionales.

4.3.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2014

A ce jour, pas d'évolution majeure sur le second semestre 2014.

4.4. Politique de Couverture

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les deux approches ci-dessous.

4.4.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causé par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse régionale Atlantique Vendée, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (prêts clients taux fixe),
- La couverture de crédits clients capés par achat de caps.

4.4.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

5. Risques du secteur de l'assurance

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'est pas concernée.

6. Risques Juridiques

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre des ses opérations.

La fonction juridique assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « nouvelles activités, nouveaux produits » et conseille les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit Agricole S.A. .

Dans le cadre des activités commerciales et financières de la Caisse régionale, il n'existe, au 30 juin 2014, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité ou le patrimoine de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

7. Risques Opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Pas d'évolution notable tant au niveau de la méthodologie (AMA) que de l'organisation, ainsi que du dispositif général de surveillance.

Deux faits marquants sont à signaler sur le 1^{er} semestre 2014:

- La révision de la cartographie de 2013 a permis de mieux cerner les processus les plus sensibles aux risques opérationnels et mettre en place des dispositions pour limiter ou éviter ces risques.
- Une collecte des risques opérationnels stable tant en nombre qu'en montant sans risque majeur ou atypique.

Quelques typologies de risques en recrudescence

- Les fraudes ou tentatives de fraude (Ex : usurpation d'identité, tentative de virement frauduleux etc.)
- Des contestations de calcul du TEG.

Aucun risque opérationnel n'a dépassé le seuil de significativité, soit 0,5% des fonds propres.

L'ensemble du dispositif fait l'objet de nombreux contrôles tant internes qu'au niveau du groupe. Contrôles qui se sont renforcés au cours du 1^{er} semestre 2014.

8. Risques de non conformité

Se reporter au rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse régionale Atlantique Vendée au titre de la LSF, pages 157 et suivantes du rapport financier annuel 2013 de la Caisse régionale.

V - LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT

1. L'évolution du nombre de titres

Au 1^{er} janvier 2014, le capital de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est composé, entre autres, de 1 313 032 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI).

Le nombre de CCI à fin juin 2014 est toujours de 1 313 032 car :

- L'Assemblée générale mixte du 26 mars 2014 n'a pas offert la possibilité à chaque titulaire de certificats coopératifs d'investissements d'opter pour le paiement du dividende en CCI,
- La Caisse régionale n'a pas annulé de CCI au cours du premier semestre 2014.

2. La valeur boursière

Au cours du premier semestre 2014, le cours du CCI a suivi la tendance haussière des marchés boursiers. Il s'établit à 93,60 euros le 27 juin 2014, en hausse de 3,2 % par rapport au 31 décembre 2013.

3. Le rendement du titre

Au titre de l'exercice 2013, l'Assemblée générale a validé le versement d'un dividende de 4,51 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 5,0 % sur le cours au 31 décembre 2013.

Le dividende a été mis en paiement le 19 mai 2014.

4. Le programme de rachat des CCI Atlantique Vendée

L'Assemblée générale du 26 mars 2014 a validé la reconduction du programme de rachat sur ses propres CCI.

Il est destiné à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- D'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- De procéder à l'annulation des CCI acquis.

VI – DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

DEFINITION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils de reporting au Conseil d'Administration, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, information sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, etc.).

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale Atlantique Vendée, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires.

1. Textes de référence en matière de contrôle interne - Références internationales émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire - Références légales et réglementaires

- Code monétaire et financier, règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement,
- Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF),
- Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1.1 Références propres au Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales,
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents,
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

1.2 Références internes à la Caisse régionale Atlantique Vendée

La Caisse régionale s'est dotée d'une charte du contrôle interne qui s'inscrit dans le cadre réglementaire déterminé ci-dessus et répond aux exigences du Groupe Crédit Agricole. Cette charte a notamment pour objet de déterminer les objectifs poursuivis en matière de contrôle interne, d'en décrire l'organisation, enfin de préciser le rôle et les missions de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans les processus de contrôle. Cette charte est régulièrement actualisée.

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

2.1 Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- La couverture exhaustive des activités et des risques,
- La responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- Une définition claire des tâches,

- Une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- Des délégations formalisées et à jour,
- Des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- Des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- Un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (inspection générale, audit), décrits plus loin.

2.2 Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée, trois responsables distincts du contrôle périodique (Audit - Inspection), du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ont été désignés. Les responsables du contrôle périodique et du contrôle permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'Administration.

2.3 Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne. Ainsi, la présentation au Conseil d'Administration au titre du 1^{er} semestre 2013 a eu lieu le 13 décembre 2013 .

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Ce rapport a été présenté au Conseil d'Administration le 21 mars 2014 qui a ainsi, pris connaissance de l'activité et des résultats du contrôle interne de la Caisse régionale pour l'exercice 2013.

2.4 Rôle du Comité d'Audit

La Caisse régionale a constitué un Comité d'Audit par décision de son Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2009 dont le rôle consiste à assurer le suivi des questions relatives :

- Au processus d'élaboration de l'information financière,
- A l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Au contrôle légal des comptes,
- A l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il a pour objet les travaux préparatoires destinés à faciliter les prises de décision du Conseil d'Administration ; il n'a pas de rôle décisionnaire.

Il se réunit trimestriellement. Sur le 1^{er} semestre 2014, les réunions se sont déroulées les 28 janvier et 22 avril.

2.5 Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau de fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées. Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne identifie et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du comité de contrôle interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

2.6 Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale Atlantique Vendée s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (CAAVIP, UNEXO, ACTICAM...) afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Ces entités établissent un rapport annuel de contrôle interne dont la synthèse est intégrée dans le rapport annuel de contrôle interne de la Caisse régionale, adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel via la Direction du Contrôle interne Groupe de l'organe central (Crédit Agricole S.A.).

Le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (dont une liste nominative figure en annexe page 102) pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées.

L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale Atlantique Vendée et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale Atlantique Vendée à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale Atlantique Vendée et les Caisses locales affiliées.

3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auquel est soumise l'entreprise

3.1 Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale Atlantique Vendée met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs font l'objet d'un renforcement régulier dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole pour se conformer aux exigences des autorités de régulation.

Les principaux facteurs de risques, auxquels est exposée la Caisse régionale Atlantique Vendée et notamment certains secteurs économiques ou certaines filières plus particulièrement en agriculture, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque, la Caisse régionale Atlantique Vendée a défini de façon précise et revoit chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour les principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- Des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, notamment sur le marché des entreprises, par facteur de risque de marché, formalisées sous la forme de Politique Crédit-risque de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Ces limites établies en référence aux fonds propres ou aux résultats de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- Des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale Atlantique Vendée mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale Atlantique Vendée assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par un suivi permanent de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances en défaut notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée mensuellement par le service Contrôle des risques en liaison avec les marchés.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés à savoir la Direction des Risques ou la Direction Générale.

3.2 Dispositif de contrôle permanent

La Caisse régionale s'est dotée d'un applicatif de contrôles permanents (SCOPE) développé par le Groupe.

Cet applicatif permet d'automatiser le plan de contrôles, de réaliser des reportings, de mettre en œuvre des plans d'actions et d'en assurer le suivi, enfin de tracer les contrôles.

Ainsi, les agences et les services de la Caisse régionale Atlantique Vendée effectuent leurs contrôles permanents opérationnels dans SCOPE, sur la base des modalités et des procédures intégrées dans l'applicatif. Ces contrôles portent notamment sur le respect des limites de la politique crédit-risque, des règles de délégation, sur la validation des opérations et leur correct dénouement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du responsable du contrôle permanent. Le responsable du contrôle de la conformité lui est également rattaché.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Ils sont complétés dès lors que des procédures sont créées ou modifiées par les services opérationnels.

Les résultats des contrôles sont formalisés au sein de SCOPE qui fournit des reportings élémentaires ou consolidés aux différents acteurs du contrôle interne.

Ces reportings portent à la fois sur la réalisation des contrôles, sur des taux de conformité par contrôle, par entité, par processus, par type de risques. Ces informations sont analysées et synthétisées par le service contrôle permanent et permettent d'avoir une communication adaptée avec l'encadrement supérieur et particulièrement avec la Direction générale de la Caisse régionale. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, au Comité d'Audit, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Le dispositif de contrôle permanent pour la Caisse régionale et ses filiales est entièrement déployé et fait l'objet d'une actualisation régulière.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- La distribution de crédits,
- Le fonctionnement statutaire de la Caisse locale,
- La souscription de parts sociales,
- L'utilisation des budgets.

Les contrôles de premier degré sont assurés par les Directeurs de secteur d'agence concernés. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

3.3 Dispositif de contrôle interne particulier

- Les 39 Caisses régionales ont décidé la création en commun d'un système d'information nouveau (NICE) et se sont dotées d'une gouvernance unique pour le pilotage de ce projet à travers 2 structures nationales : CA Technologies (CAT) et CA Services (CAS) respectivement pour la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.
Depuis fin 2013, les Caisses régionales n'utilisent plus qu'une seule plate-forme. La maîtrise des risques de ce projet fait l'objet, au niveau national, d'un dispositif de contrôle interne, qui est effectif, tant dans le cycle de vie des projets applicatifs et techniques, que dans le maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information existants pendant la phase de transition.
A cette fin, la gouvernance et la coordination des activités de contrôle interne des structures CAT et CAS ont été organisées et sont complètement opérationnelles.
- Sur l'année 2013, la Caisse régionale a finalisé les travaux de révision et/ou d'actualisation des plans de continuité d'activités initiés avec la bascule informatique effectuée en novembre 2012, en lien avec le pôle métier Contrôle Interne et Sécurité. Un logiciel Groupe (SIMCA) est attendu pour le 2^{ème} semestre 2014 et permettra en 2015 de rentrer dans un cycle complet de tests de PRU (plan de repli utilisateurs) inter sites.
- Les prestations de services « essentielles » externalisées (PSEE) ont fait l'objet d'une refonte complète du dispositif de surveillance en application d'une recommandation formulée par Crédit Agricole S.A. en fin d'année 2012 ; ce nouveau dispositif, totalement opérationnel dans la Caisse régionale Atlantique Vendée, a été finalisé en juin 2013. Depuis le second semestre 2013, la Caisse régionale est entrée dans une phase de contrôle du périmètre et de suivi de la conformité des contrats et des prestations. La mise en place de revues de portefeuilles régulières est prévue à partir du 2^{ème} semestre 2014.
- Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations destinés à la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, à la protection de la clientèle, sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

En 2014, les actions relatives à la Directive MIF, à l'amélioration de la connaissance des clients, à la mise en place de nouveaux scénarios de lutte contre le blanchiment avec l'outil NORKOM, et de conformité des opérations de marché avec l'outil ACTIMIZE, se sont poursuivies sur le 1^{er} semestre, contribuant ainsi au renforcement du dispositif de contrôles de la conformité.

Tous ces dispositifs font l'objet d'un suivi rigoureux exercé par le responsable du contrôle de la conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Les axes d'amélioration identifiés, notamment dans le

domaine de la formalisation de la connaissance des clients professionnels et personnes morales, font l'objet d'un plan pluriannuel de mise en conformité.

3.4 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, notamment IFRS, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au responsable du contrôle permanent de la Caisse régionale.

La charte de la fonction comptable, qui intègre la charte comptable et la charte du contrôle comptable, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale, présent au service Comptabilité Générale et dans chacun des services de comptabilité décentralisée pour leur domaine.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention de la définition afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse régionale sur l'information publiée,
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables,
- Application des instructions des organes de direction.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a actualisé son dispositif de contrôle permanent comptable ; cela a permis également d'être en phase avec les recommandations générales du Groupe.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels et sur les contrôles de 2^{ème} degré exercés par les centres comptables décentralisés et la Direction Financière.

Cette évaluation permet au responsable du contrôle permanent de la Caisse régionale la définition d'éventuelles actions correctives, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le responsable du contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- Examen limité des comptes consolidés semestriels,
- Lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'Administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

3.5 Contrôle périodique (audit)

Le service Audit de la Caisse régionale, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseau) mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par le Directeur Général.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Les missions réalisées par le service Audit ainsi que celles effectuées par l'Inspection Générale Groupe (IGL) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, calendarisées selon leur niveau de priorité.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

VII – TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée poursuit le déploiement des engagements relationnels avec sa clientèle. Ainsi, le Crédit Agricole s'engage à reconnaître et valoriser la fidélité de ses clients et propose un nouveau service autour des moyens de paiements (SOS cartes).

SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2014	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014	P. 51
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014	P. 103

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES
AU 30 JUIN 2014

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale Atlantique Vendée
en date du 25 Juillet 2014.

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	53
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	54
COMPTE DE RESULTAT	54
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	55
BILAN ACTIF	56
BILAN PASSIF	57
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	58
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	59
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	61
1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées.....	61
2. Informations significatives du semestre	65
2.1. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	65
2.2. Ecarts d'acquisition.....	67
2.3. Parties liées	67
3. Notes relatives au compte de résultat	68
3.1. Produits et Charges d'intérêts.....	68
3.2. Commissions nettes.....	68
3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	69
3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	71
3.5. Produits et charges nets des autres activités	71
3.6. Charges générales d'exploitation.....	71
3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	72
3.8. Coût du risque.....	73
3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	74
3.10. Impôts	74
3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	76
4. Informations sectorielles.....	78
5. Notes relatives au bilan	78
5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	78
5.2. Actifs financiers disponibles à la vente.....	79
5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	80
5.4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	82
5.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	82
5.6. Exposition au risque souverain.....	82
5.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	82
5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	84
5.9. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers.....	85
5.10. Immeubles de placement.....	86
5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	87
5.12. Provisions	87
5.13. Capitaux propres	89
6. Engagements de financement et de garantie	90
7. Reclassements d'instruments financiers	92
8. Juste valeur des instruments financiers	93
8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	93
8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	97
9. Evénements postérieurs à la fin de la période intermédiaire	100
10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2014	100

CADRE GENERAL

Dénomination sociale :

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège social de la société :

La Garde – Route de Paris – 44949 Nantes – France.

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :

440 242 469 RCS Nantes.

Immatriculation en date du 24 décembre 2001.

Forme Juridique :

Société coopérative de crédit à capital variable.

Code NAF :

6419 Z

Lieu de cotation :

Nantes

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Intérêts et produits assimilés	3.1	290 882	593 641	299 427
Intérêts et charges assimilées	3.1	-160 106	-338 350	-174 568
Commissions (produits)	3.2	105 474	234 403	114 712
Commissions (charges)	3.2	-23 242	-39 906	-18 833
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	2 107	10 424	3 752
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	18 099	8 483	2 269
Produits des autres activités	3.5	1 449	5 803	1 636
Charges des autres activités	3.5	-1 891	-5 562	-1 566
PRODUIT NET BANCAIRE		232 772	468 936	226 829
Charges générales d'exploitation	3.6	-110 832	-228 556	-114 726
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-4 350	-9 210	-4 300
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		117 590	231 170	107 803
Coût du risque	3.8	-12 998	-34 646	-35 180
RESULTAT D'EXPLOITATION		104 592	196 524	72 623
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	590	716	29
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOT		105 182	197 240	72 652
Impôts sur les bénéfices	3.10	-31 486	-71 343	-22 963
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET		73 696	125 897	49 689
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		73 696	125 897	49 689

RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Résultat net		73 696	125 897	49 689
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		-1 686	-180	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		-1 686	-180	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		580	16	
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		-1 106	-164	0
Gains et pertes sur écarts de conversion Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		3 938	-10 631	-2 811
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence		3 938	-10 631	-2 811
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		-1 287	2 389	448
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		2 651	-8 242	-2 363
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	3.10	1 545	-8 406	-2 363
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		75 241	117 491	47 326
Dont participations ne donnant pas le contrôle				
Dont part du Groupe		75 241	117 491	47 326

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales		68 996	59 513
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.6	119 431	129 044
Instruments dérivés de couverture		18 060	15 789
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5 - 5.6	1 125 695	1 083 092
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.5 - 5.6	1 712 061	1 335 852
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.5 - 5.6	13 804 540	13 721 120
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		58 794	28 984
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.5 - 5.6	705 356	569 083
Actifs d'impôts courants et différés		81 078	48 672
Comptes de régularisation et actifs divers		256 052	334 537
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	5.10	1 748	1 793
Immobilisations corporelles	5.11	100 101	90 924
Immobilisations incorporelles	5.11	21	16
Ecarts d'acquisition	2.2		
TOTAL DE L'ACTIF		18 051 933	17 418 419

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	15 805	11 735
Instruments dérivés de couverture		77 135	51 493
Dettes envers les établissements de crédit	5.7	10 853 439	10 201 702
Dettes envers la clientèle	5.7	4 067 590	4 074 198
Dettes représentées par un titre	5.8	478 470	604 456
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13 821	6 857
Passifs d'impôts courants et différés		26 597	
Comptes de régularisation et passifs divers		284 819	305 188
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	5.12	45 628	44 142
Dettes subordonnées	5.8		5
TOTAL DETTES		15 863 304	15 299 776
CAPITAUX PROPRES		2 188 629	2 118 643
Capitaux propres - part du Groupe		2 188 629	2 118 643
Capital et réserves liées		443 887	430 076
Réserves consolidées		1 637 871	1 531 040
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		33 175	31 630
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		73 696	125 897
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DU PASSIF		18 051 933	17 418 419

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe						Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
<i>(en milliers d'euros)</i>														
Capitaux propres au 1er janvier 2013 Publié				0			0	0	0			0	0	0
Impacts nouvelles normes de consolidation (IFRS 10)				0			0	0	0			0	0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2013 Retraité	218 534	1 743 233	-816	1 960 951	42 058	-2 022	40 036	-18 419	2 000 987			0	0	2 000 987
Augmentation de capital	9 988			9 988			0	0	9 988			0	0	9 988
Variation des titres auto détenus			114	114			0	0	114			0	0	114
Dividendes versés au 1er semestre 2013		-18 419		-18 419			0	-18 419	-18 419			0	0	-18 419
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0	0			0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0	0			0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0	0	0			0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	9 988	-18 419	114	-8 317	0	0	-18 419	-8 317	0	0	0	0	0	-8 317
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-2 363	0	-2 363	-2 363	0	0	0	0	0	-2 363
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0			0	0	0
Résultat du 1er semestre 2013				0			0	49 689	49 689			0	0	49 689
Autres variations (2)			21	21			0	0	21			0	0	21
Capitaux propres au 30 juin 2013 Retraité	228 522	1 724 835	-702	1 952 655	39 695	-2 022	37 673	-49 689	2 040 017	0	0	0	0	2 040 017
Augmentation de capital	8 503		541	9 044			0	0	9 044			0	0	9 044
Variation des titres auto détenus				0			0	0	0			0	0	0
Dividendes versés au 2ème semestre 2013		-133		-133			0	0	-133			0	0	-133
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales			362	362			0	0	362			0	0	362
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0	0			0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0	0	0			0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	8 503	408	362	9 273	0	0	0	0	9 273	0	0	0	0	9 273
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-6 043	0	-6 043	-6 043	0	0	0	0	0	-6 043
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0			0	0	0
Résultat du 2nd semestre 2013				0			0	76 208	76 208			0	0	76 208
Autres variations				-812			0	0	-812			0	0	-812
Capitaux propres au 31 décembre 2013 Retraité	237 025	1 725 243	-340	1 961 116	33 652	-2 022	31 630	125 897	2 118 643	0	0	0	0	2 118 643
Affectation du résultat 2013			-125 897	-125 897			0	125 897	0			0	0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2014	237 025	1 851 140	-340	2 087 013	33 652	-2 022	31 630	0	2 118 643	0	0	0	0	2 118 643
Augmentation de capital	13 196		600	13 796			0	0	13 796			0	0	13 796
Variation des titres auto détenus			-328	-328			0	0	-328			0	0	-328
Dividendes versés au 1er semestre 2014		-18 525		-18 525			0	-18 525	-18 525			0	0	-18 525
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0	0			0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				1			0	0	1			0	0	1
Mouvements liés aux paiements en actions				0			0	0	0			0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	13 196	-17 924	-328	-5 053	0	0	0	-5 053	0	0	0	0	0	-5 053
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	2 651	-1 106	1 545	0	1 545	0	0	0	0	1 545
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0			0	0	0
Résultat du 1er semestre 2014				0			0	73 698	73 698			0	0	73 698
Autres variations				0			0	0	0			0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2014	250 221	1 833 216	-668	2 081 960	36 303	-3 128	33 175	73 698	2 188 831	0	0	0	0	2 188 831

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-compté

(2) Une variation des réserves consolidées d'un montant de X milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	1er semestre 2014	1er semestre 2013	31/12/2013
Résultat avant impôts	105 182	72 652	197 245
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4 348	4 300	9 206
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	12 595	42 957	38 554
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	-676	-568	-1 254
Résultat net des activités de financement			
Autres mouvements	-13 038	-28 180	-26 711
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	3 229	18 509	19 795
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	383 037	155 908	486 901
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-101 884	-11 924	149 099
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-292 182	-100 779	-786 352
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	75 131	-47 131	-29 811
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (3)			
Impôts versés	-38 003	-25 287	-66 817
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	26 099	-29 213	-246 980
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	134 510	61 948	-29 940
Flux liés aux participations (4)	-1 028	139	-5 184
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-12 943	-5 097	-14 017
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-13 971	-4 958	-19 201
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)	-4 954	-8 323	527
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (6)			
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-4 954	-8 323	527
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	115 585	48 667	-48 614
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	91 547	140 161	140 161
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	59 513	58 092	58 092
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	32 034	82 069	82 069
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	206 776	188 828	91 547
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	68 996	71 537	59 513
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	137 780	117 291	32 034
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	115 229	48 667	-48 614

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(7) Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 9

(3) La Caisse régionale Atlantique Vendée ne détient pas de titre de société mise en équivalence.
 (4) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2014 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'élève à -1 028 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Souscription au capital d'ORYON	:	- 33K€
- Libération de la souscription au capital de SACAM Immobilier	:	- 353K€
- Libération de la souscription au capital de SACAM International	:	- 916K€
- Cession des titres de la société Logiciel Immobilier	:	+ 66K€
- Cession des titres de la société Sacam Square Habitat	:	+213K€

- (5) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale Atlantique Vendée à ses actionnaires, à hauteur de 18 525 K€ pour le premier semestre 2014.
- (6) Au cours du premier semestre 2014, aucune émission de dettes subordonnées n'a été réalisée.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale Atlantique Vendée au 30 juin 2014 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2013 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n°1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n°1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n°1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et

(3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 n'a eu aucun impact sur le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale Atlantique Vendée.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise. Dans les activités conjointes, les co-participants doivent reconnaître les actifs et les passifs au prorata de leurs droits et obligations. A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Au 30 juin 2014, la Caisse régionale Atlantique Vendée n'a aucune activité en qualité de co-entrepreneur.

L'application des autres dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 seront communiquées au 31 décembre 2014.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n°634/2014)	1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 pourrait avoir pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Le recensement des droits et taxes concernés et le chiffrage des impacts est en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2014.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de la Caisse régionale Atlantique Vendée et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse régionale Atlantique Vendée sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Informations significatives du semestre

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2014 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10.

2.1. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas enregistré d'évènement significatif au cours du 1er semestre 2014 à l'exception du contrat SWITCH Assurances en date du 02 janvier 2014 et présenté ci-dessous.

• Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse régionale Atlantique Vendée ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par la Caisse régionale Atlantique Vendée s'élève à 509 117 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 318 631 milliers d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 49 439 milliers d'euros pour la Caisse régionale Atlantique Vendée.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse régionale Atlantique Vendée couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 827 748 milliers d'euros

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 279 514 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse régionale Atlantique Vendée supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 827 748 milliers d'euros avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par la Caisse régionale Atlantique Vendée à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte à l'échéance, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

2.2. Ecart d'acquisition

La Caisse régionale Atlantique Vendée ne présente aucun écart d'acquisition dans son bilan au 30 juin 2014.

2.3. Parties liées

- Les parties liées à la Caisse régionale Atlantique Vendée sont : des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de la Caisse régionale Atlantique Vendée, ou ayant une influence notable sur la Caisse régionale Atlantique Vendée, directement ou indirectement ;
- des entités contrôlées par la Caisse régionale Atlantique Vendée, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- des entités soumises à l'influence notable de la Caisse régionale Atlantique Vendée ;
- des entités soumises directement ou indirectement, à un contrôle commun avec la Caisse régionale Atlantique Vendée ;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à la Caisse régionale Atlantique Vendée, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de la Caisse régionale Atlantique Vendée ou à celui d'une de ses parties liées.

La Caisse régionale détient pour 11 117 milliers d'euros d'obligations et autres titres à revenu fixe émis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses locales détiennent 4 205 537 parts sociales dans la Caisse régionale pour un montant de 64 134 milliers d'euros.

La Caisse régionale Atlantique Vendée, au cours du premier semestre 2014, sur les obligations et autres titres à revenu fixe émis par Crédit Agricole S.A., a procédé aux opérations suivantes :

- Remboursement de 2 064 milliers d'euros.

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 300	9 775	5 045
Sur opérations internes au Crédit Agricole	30 127	52 329	26 161
Sur opérations avec la clientèle	239 054	503 360	255 035
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 722	3 299	1 264
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 300	12 301	4 993
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	6 379	12 577	6 929
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	290 882	593 641	299 427
Sur opérations avec les établissements de crédit	-4 284	-9 880	-5 117
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-104 133	-220 424	-112 574
Sur opérations avec la clientèle	-31 106	-65 636	-34 401
Sur dettes représentées par un titre	-4 791	-10 346	-5 481
Sur dettes subordonnées			
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-15 420	-31 182	-16 532
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	-372	-882	-463
Charges d'intérêts	-160 106	-338 350	-174 568

(1) dont 4 343 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2014 contre 8 413 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 4 054 milliers d'euros au 30 juin 2013.

(2) dont 3 513 milliers d'euros au 30 juin 2014 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 7 716 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 3 913 milliers d'euros au 30 juin 2013.

3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2014			31/12/2013			30/06/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	426	-19	407	579	-135	444	178	-94	84
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 712	-15 289	1 423	41 502	-24 914	16 588	21 693	-11 764	9 929
Sur opérations avec la clientèle	26 858	-894	25 964	58 881	-1 516	57 365	30 872	-727	30 145
Sur opérations sur titres			0			0			0
Sur opérations de change	63		63	122		122	57		57
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	58 945	-6 956	51 989	130 130	-13 219	116 911	60 485	-6 206	54 279
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 470	-84	2 386	3 189	-122	3 067	1 427	-42	1 385
Produits nets des commissions	105 474	-23 242	82 232	234 403	-39 906	194 497	114 712	-18 833	95 879

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dividendes reçus			
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-141	-4	-129
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	2 109	10 143	3 751
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	139	285	130
Résultat de la comptabilité de couverture			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 107	10 424	3 752

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	20 710	20 710	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	10 604	10 106	498
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	10 106	10 604	-498
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	134 510	134 510	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	78 678	55 832	22 846
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	55 832	78 678	-22 846
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	155 220	155 220	0

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	27 615	27 615	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	10 106	17 509	-7 403
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	17 509	10 106	7 403
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	144 846	144 846	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	72 976	71 870	1 106
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	71 870	72 976	-1 106
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	172 461	172 461	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	30 298	30 298	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	12 758	17 540	-4 782
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	17 540	12 758	4 782
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	148 265	148 265	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	72 961	75 304	-2 343
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	75 304	72 961	2 343
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	178 563	178 563	0

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dividendes reçus	18 450	2 282	1 798
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	465	9 076	2 787
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-816	-2 875	-2 316
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	18 099	8 483	2 269

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8

(2) Dont : pour le 31/12/2013 : 1 028 milliers d'euros de dépréciation durable sur les titres SACAM International et 1 670 milliers d'euros de dépréciation durable sur les titres CAAVIP. Pour le 30/06/2014 : 800 milliers d'euros de dépréciation durable sur les titres CAAVIP.

3.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-65	89	153
Autres produits (charges) nets	-377	152	-83
Produits (charges) des autres activités	-442	241	70

3.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Charges de personnel	-71 097	-145 764	-73 170
Impôts et taxes	-6 113	-10 551	-5 189
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-33 622	-72 241	-36 367
Charges générales d'exploitation	-110 832	-228 556	-114 726

Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Salaires et traitements (1)	-38 977	-76 099	-40 253
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 131	-8 447	-4 143
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		-2 335	
Autres charges sociales	-13 162	-28 278	-14 582
Intéressement et participation	-6 962	-14 380	-6 597
Impôts et taxes sur rémunération	-7 865	-16 225	-7 595
Total Charges de personnel	-71 097	-145 764	-73 170

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dotations aux amortissements	-4 350	-9 210	-4 300
- immobilisations corporelles	-4 347	-9 190	-4 283
- immobilisations incorporelles	-3	-20	-17
Dotations aux dépréciations	0	0	0
- immobilisations corporelles			
- immobilisations incorporelles			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-4 350	-9 210	-4 300

3.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-45 287	-101 743	-73 062
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	-44 358	-99 617	-72 384
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	-47	-28	
Engagements par signature	-541	-283	-37
Risques et charges	-341	-1 815	-641
Reprises de provisions et de dépréciations	32 448	67 152	37 817
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	31 707	66 314	37 259
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	4	48	33
Engagements par signature	44		
Risques et charges	693	790	525
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-12 839	-34 591	-35 245
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-303	-608	-210
Récupérations sur prêts et créances amortis	197	583	302
Décotes sur crédits restructurés	-53	-30	-27
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
Coût du risque	-12 998	-34 646	-35 180

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	590	716	29
Plus-values de cession	592	783	35
Moins-values de cession	-2	-67	-6
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	590	716	29

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Charge d'impôt courant	-31 409	-76 843	-29 567
Charge d'impôt différé	-77	5 500	6 604
Charge d'impôt de la période	-31 486	-71 343	-22 963

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2014

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	105 182	38%	39 969
Effet des différences permanentes			1 058
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			8
Effet de l'imposition à taux réduit			-7
Effet des autres éléments			-9 542
Taux et charge effectifs d'impôt		29,94%	31 486

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2014.

Au 31 décembre 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats	197 240	38%	74 951
Effet des différences permanentes			473
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			91
Effet de l'imposition à taux réduit			-864
Effet des autres éléments			-3 308
Taux et charge effectifs d'impôt		36,27%	71 343

Au 30 juin 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	72 652	36,10%	26 227
Effet des différences permanentes			661
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			53
Effet de l'imposition à taux réduit			-811
Effet des autres éléments			-3 167
Taux et charge effectifs d'impôt		31,61%	22 963

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3 938	-10 631	-2 811
Ecart de réévaluation de la période	4 425	-1 421	66
Transfert en résultat	-465	-9 077	-2 788
Autres reclassifications	-22	-133	-89
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-1 287	2 389	448
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 651	-8 242	-2 363
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-1 686	-180	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	580	16	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 106	-164	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	1 545	-8 406	-2 363
Dont part Groupe	1 545	-8406	-2 363
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2014				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	43 328	-6 859	36 469	36 469	3 938	-1 287	2 651	2 651	39 390	-5 572	33 818	33 818
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	43 328	-6 859	36 469	36 469	3 938	-1 287	2 651	2 651	39 390	-5 572	33 818	33 818
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	43 328	-6 859	36 469	36 469	3 938	-1 287	2 651	2 651	39 390	-5 572	33 818	33 818
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-5 017	1 725	-3 292	-3 292	-1 686	580	-1 106	-1 106	-3 331	1 145	-2 186	-2 186
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-5 017	1 725	-3 292	-3 292	-1 686	580	-1 106	-1 106	-3 331	1 145	-2 186	-2 186
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-5 017	1 725	-3 292	-3 292	-1 686	580	-1 106	-1 106	-3 331	1 145	-2 186	-2 186
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	38 311	-5 134	33 177	33 177	2 252	-707	1 545	1 545	36 059	-4 427	31 632	31 630

(en milliers d'euros)	31/12/2013				Variation				31/12/2012			
	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	39 390	-5 572	33 818	33 818	-10 629	2 389	-8 240	-8 240	50 019	-7 961	42 058	42 058
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	39 390	-5 572	33 818	33 818	-10 629	2 389	-8 240	-8 240	50 019	-7 961	42 058	42 058
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	39 390	-5 572	33 818	33 818	-10 629	2 389	-8 240	-8 240	50 019	-7 961	42 058	42 058
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 331	1 145	-2 186	-2 186	-180	16	-164	-164	-3 151	1 129	-2 022	-2 022
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-3 331	1 145	-2 186	-2 186	-180	16	-164	-164	-3 151	1 129	-2 022	-2 022
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-3 331	1 145	-2 186	-2 186	-180	16	-164	-164	-3 151	1 129	-2 022	-2 022
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	36 059	-4 427	31 632	31 630	-10 809	2 405	-8 404	-8 404	46 868	-6 832	40 036	40 036

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Compte tenu de la définition des secteurs opérationnels et de leurs critères de présentation, l'ensemble des activités de la Caisse régionale Atlantique Vendée se situe dans le secteur « Banque de proximité en France ».

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 517	11 660
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	103 914	117 384
Valeur au bilan	119 431	129 044
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	93	93
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	93	93
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	15 424	11 567
Valeur au bilan	15 517	11 660

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	103 914	117 384
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	103 914	117 384
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	103 914	117 384

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	15 805	11 735
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	15 805	11 735

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	15 805	11 735
Valeur au bilan	15 805	11 735

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014			31/12/2013		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	94 390	266		66 944		-63
Obligations et autres titres à revenu fixe	372 226	16 526	-457	356 757	14 931	-2 166
Actions et autres titres à revenu variable	12 430	566	-91	12 258	387	-87
Titres de participation non consolidés (2)	646 646	28 240	-1 726	647 133	27 970	-1 589
Total des titres disponibles à la vente	1 125 692	45 598	-2 274	1 083 092	43 288	-3 905
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 125 692	45 598	-2 274	1 083 092	43 288	-3 905
Impôts		-7 038	179		-6 355	763
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		38 560	-2 095		36 933	-3 142

(1) Dont -2728 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances pour 2013 et -811 milliers d'euros au 30 juin 2014.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 4 724 milliers d'euros au 30 juin 2014 et 4 724 milliers d'euros au 31 décembre 2013

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	68 814	14 938
dont comptes ordinaires débiteurs sains	5 865	6 999
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 494	1 494
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	70 308	16 432
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	70 308	16 432
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	138 639	33 517
Comptes et avances à terme	1 450 899	1 233 685
Prêts subordonnés	52 215	52 218
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	1 641 753	1 319 420
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 641 753	1 319 420
Valeur au bilan	1 712 061	1 335 852

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	31 345	41 480
Autres concours à la clientèle	13 975 067	13 861 965
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		19 593
Titres non cotés sur un marché actif	4 149	4 069
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	29 663	43 326
Comptes ordinaires débiteurs	99 459	79 916
Valeur brute	14 139 683	14 050 349
Dépréciations	-335 143	-329 229
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	13 804 540	13 721 120
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	13 804 540	13 721 120

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	30/06/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations générales	1 424 039	8 225	5 397	2 115	1 416 527
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	70 308				70 308
Grandes entreprises	2 214 856	104 606	85 621	61 633	2 067 602
Clientèle de détail	10 500 788	235 586	136 008	44 369	10 320 411
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	14 209 991	348 417	227 026	108 117	13 874 848

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 90 698 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations-générales (2)	1 415 995	8 703	5 433	2 114	1 408 448
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	16 432				16 432
Grandes entreprises	2 271 270	103 465	81 280	59 324	2 130 666
Clientèle de détail	10 363 084	223 882	134 108	46 970	10 182 006
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	14 066 781	336 050	220 821	108 408	13 737 552

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 89 622 milliers d'euros

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

5.4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas d'actif transféré non décomptabilisé ou décomptabilisé avec implication continue.

5.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	329 229		46 787	-40 873			335 143
dont dépréciations collectives	108 408		1 790	-2 081			108 117
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	31 995		816	-83			32 728
Autres actifs financiers	113		47	-4			156
Total Dépréciations des actifs financiers	361 337	0	47 650	-40 960	0	0	368 027

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2013
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	308 523		74 818	-42 450			340 891
dont dépréciations collectives	99 833		16 637	-6 499			109 971
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	29 120		2 316				31 436
Autres actifs financiers	150			-33			117
Total Dépréciations des actifs financiers	337 793	0	77 134	-42 483	0	0	372 444

5.6. Exposition au risque souverain

La Caisse régionale Atlantique Vendée ne présente pas d'expositions significatives au risque souverain.

5.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	6 630	7 960
dont comptes ordinaires créditeurs	6 558	7 958
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	6 630	7 960
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	138	522
Comptes et avances à terme	10 846 671	10 193 220
Total	10 846 809	10 193 742
Valeur au bilan	10 853 439	10 201 702

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	2 179 577	2 205 232
Comptes d'épargne à régime spécial	43 510	37 436
Autres dettes envers la clientèle	1 844 503	1 831 530
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	4 067 590	4 074 198

5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	13 591	13 355
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	464 879	591 101
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	478 470	604 456
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		5
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	5

5.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

30/06/2014		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	33 484		33 484	9 214		24 270
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	33 484	0	33 484	9 214	0	24 270

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents, conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité ou de faillite.

Ils ne peuvent pas être supérieurs au soldes nets

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de ces droits.

(5) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 0 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

(6) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation présente 0 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêt.

(7) Le montant des prêts de titres soumis à compensation présente 0 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêt.

(8) Le montant des autres actifs financiers soumis à compensation présente 0 % des autres actifs financiers à l'actif à la date d'arrêt.

31/12/2013		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	27 356		27 356	7 739		19 617
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	27 356	0	27 356	7 739	0	19 617

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents, conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité ou de faillite.

Ils ne peuvent pas être supérieurs au soldes nets

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de ces droits.

(5) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 0 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

(6) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation présente 0 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêt.

(7) Le montant des prêts de titres soumis à compensation présente 0 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêt.

(8) Le montant des autres actifs financiers soumis à compensation présente 0 % des autres actifs financiers à l'actif à la date d'arrêt.

Compensation – Passifs financiers

30/06/2014		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)		(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(c)-(d)
Dérivés	92 940		92 940	9 214		83 726
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	92 940	0	92 940	9 214	0	83 726

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents, conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité ou de faillite.

Ils ne peuvent pas être supérieurs au soldes nets

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de ces droits.

(5) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 0 % des dérivés au passif à la date d'arrêt.

(6) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation présente 0 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêt.

(7) Le montant des prêts de titres soumis à compensation présente 0 % des prêts de titres au passif à la date d'arrêt.

(8) Le montant des autres passifs financiers soumis à compensation présente 0 % des autres passifs financiers au passif à la date d'arrêt.

31/12/2013		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)		(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(c)-(d)
Dérivés	63 228		63 228	7 739		55 489
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	63 228	0	63 228	7 739	0	55 489

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents, conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité ou de faillite.

Ils ne peuvent pas être supérieurs au soldes nets

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de ces droits.

(5) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 0 % des dérivés au passif à la date d'arrêt.

(6) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation présente 0 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêt.

(7) Le montant des prêts de titres soumis à compensation présente 0 % des prêts de titres au passif à la date d'arrêt.

(8) Le montant des autres passifs financiers soumis à compensation présente 0 % des autres passifs financiers au passif à la date d'arrêt.

5.10. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2014
Valeur brute	3 786		20				3 806
Amortissements et dépréciations	-1 993		-65				-2 058
Valeur au bilan (1)	1 793	0	-45	0	0	0	1 748

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	3 899		27	-140			3 786
Amortissements et dépréciations	-1 975		-127	109			-1 993
Valeur au bilan (1)	1 924	0	-100	-31	0	0	1 793

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2014
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	236 056		13 929	-858			249 127
Amortissements et dépréciations (1)	-145 132		-4 347	453			-149 026
Valeur au bilan	90 924	0	9 582	-405	0	0	100 101
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1472		8				1 480
Amortissements et dépréciations	-1456		-3				-1 459
Valeur au bilan	16	0	5	0	0	0	21

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	226 167		16 976	-7 087			236 056
Amortissements et dépréciations (1)	-140 783		-9 184	4 835			-145 132
Valeur au bilan	85 384	0	7 792	-2 252	0	0	90 924
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1462		10				1 472
Amortissements et dépréciations	-1436		-20				-1 456
Valeur au bilan	26	0	-10	0	0	0	16

5.12. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
Risques sur les produits épargne logement	10 564		630		-702			10 492
Risques d'exécution des engagements par signature	885		540		-44			1 381
Risques opérationnels	5 990		195					6 185
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 275		1 419	-64			1 686	5 316
Litiges divers	8 722		341	-31	-688			8 344
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	15 706		1 739	-3 523	-12			13 910
Total	44 142	0	4 864	-3 618	-1 446	0	1 686	45 628

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	8 063		5 656		-3 155			10 564
Risques d'exécution des engagements par signature	602		283					885
Risques opérationnels	6 130		2 623	-2 607	-156			5 990
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	2 403		2 855	-2 777	-34		-172	2 275
Litiges divers	8 047		1 927	-280	-972			8 722
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	15 377		5 649	-5 174	-146			15 706
Total	40 622	0	18 993	-10 838	-4 463	0	-172	44 142

(1) Dont une variation d'un montant de -172 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	533 160	392 290
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 015 761	987 573
Ancienneté de plus de 10 ans	841 490	893 320
Total plans d'épargne-logement	2 390 411	2 273 183
Total comptes épargne-logement	536 872	572 240
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 927 283	2 845 423

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2014 pour les données au 30 juin 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013, et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	18 642	20 892
Comptes épargne-logement :	136 258	150 743
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	154 900	171 635

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	110
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 699	2 945
Ancienneté de plus de 10 ans	7 793	7 509
Total plans d'épargne-logement	10 492	10 564
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	10 492	10 564

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

5.13. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 313 032	0	0,00%
Dont part du Public	1 305 341	17,62%	
Dont part Crédit Agricole S.A.			
Dont part Auto-détenue	7 691	0,10%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 855 972	25,05%	0,00%
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 855 972	25,05%	
Parts sociales			
Dont 69 Caisses Locales	4 205 537	56,77%	100,00%
Dont 20 administrateurs de la CR	35	0,00%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	
Dont part du Public	33 769	0,46%	
Total	10 577 350	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant du capital est de 112 977 milliers d'euros

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2014, l'Assemblée générale du 25/03/2014 de la Caisse régionale Atlantique Vendée a approuvé le versement d'un dividende net par Part Sociale de 0,37 euros.

Dividendes

Pour les Caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2010	4,5	4,5	0,51
2011	4,42	4,42	0,54
2012	4,46	4,46	0,42
2013	4,51	4,51	0,37

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 15 525 milliers d'euros en 2014.

6. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Engagements donnés	8 078 381	8 506 710
Engagements de financement	1 663 423	1 868 916
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	91 375	248 855
. Engagements en faveur de la clientèle	1 572 048	1 620 061
Ouverture de crédits confirmés	989 708	1 049 858
- Ouverture de crédits documentaires	8 614	7 751
- Autres ouvertures de crédits confirmés	981 094	1 042 107
Autres engagements en faveur de la clientèle	582 340	570 203
Engagements de garantie	1 266 508	1 028 214
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit (1)	873 490	562 496
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	23 836
Autres garanties	873 490	538 660
. Engagements d'ordre de la clientèle	393 018	465 718
Cautions immobilières	164 917	229 035
Autres garanties d'ordre de la clientèle	228 101	236 683
Engagements reçus	5 641 505	5 822 356
Engagements de financement	807 000	1 048 000
. Engagements reçus d'établissements de crédit	807 000	1 048 000
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 834 505	4 774 536
. Engagements reçus d'établissements de crédit	343 152	364 236
. Engagements reçus de la clientèle	4 491 353	4 410 300
Garanties reçues des administrations publiques et	1 215 583	1 175 132
Autres garanties reçues	3 275 770	3 235 168

(1) Dont 827 748 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 509 117 milliers d'euros.]

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	5 148 450	5 609 580
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	3 880	
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 152 330	5 609 580
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 279 514 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 171 657 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie :

Au cours du premier semestre 2014, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté 5 148 450 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 609 580 milliers d'euros au 31 décembre 2013. La Caisse régionale Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté :

- 2 571 197 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 879 486 milliers d'euros au 31 décembre 2013
- 59 092 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 162 088 milliers d'euros au 31 décembre 2013
- 656 332 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 610 210 milliers d'euros au 31 décembre 2013
- 1 360 057 milliers euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 957 796 milliers euros au 31 décembre 2013.

7. Reclassements d'instruments financiers

- **Principes retenus par le groupe**

Les reclassements hors de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction ou hors de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par la Caisse régionale Atlantique Vendée**

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas opéré en 2014 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur au 30 juin 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	15 626 500	0	15 399 151	227 349
Créances sur les établissements de crédit	1 700 763	0	1 700 763	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	144 489		144 489	
Comptes et prêts à terme	1 502 580		1 502 580	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	53 694		53 694	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	13 925 737	0	13 698 388	227 349
Créances commerciales	31 345		31 345	
Autres concours à la clientèle	13 793 801		13 584 898	208 903
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés				
Titres non cotés sur un marché actif	4 297		4 297	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	29 566		14 222	15 344
Comptes ordinaires débiteurs	66 728		63 626	3 102
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	741 332	736 417	4 915	0
Effets publics et valeurs assimilées	377 336	377 336		
Obligations et autres titres à revenu fixe	363 996	359 081	4 915	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 367 832	736 417	15 404 066	227 349

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	15 371 592	0	15 168 778	205 993
Créances sur les établissements de crédit	1 493 642	0	1 493 642	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	40 512		40 512	
Comptes et prêts à terme	1 399 436		1 399 436	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	53 694		53 694	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	13 877 950	0	13 675 136	205 993
Créances commerciales	41 480		41 480	
Autres concours à la clientèle	13 701 859		13 499 045	202 814
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	19 593		19 593	
Titres non cotés sur un marché actif	4 033		4 033	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	43 169		43 169	
Comptes ordinaires débiteurs	67 816		67 816	3 179
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	573 928	573 928	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	266 117	266 117		
Obligations et autres titres à revenu fixe	307 811	307 811		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	15 945 520	573 928	15 168 778	205 993

Ce dernier tableau fait l'objet d'une correction par rapport à l'information publiée dans notre rapport financier du 31/12/2013. Cette correction concerne le reclassement d'une partie des créances sur la clientèle du niveau 3 vers le niveau 2 conformément aux règles retenues au 30/06/2014 et qui auraient dues être appliquées comme tel au 31/12/2013.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur au 30 juin 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	11 217 471	0	11 217 471	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	6 753		6 753	
Comptes et emprunts à terme	11 210 718		11 210 718	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	4 034 372	0	3 990 862	43 510
Comptes ordinaires créditeurs	2 179 538		2 179 538	
Comptes d'épargne à régime spécial	43 510			43 510
Autres dettes envers la clientèle	1 811 324		1 811 324	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	514 600		514 600	
Dettes subordonnées				
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	15 766 443	0	15 722 933	43 510

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	10 175 318	0	10 175 318	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	8 480		8 480	
Comptes et emprunts à terme	10 166 838		10 166 838	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	4 060 497	0	4 023 061	37 436
Comptes ordinaires créditeurs	2 205 197		2 205 197	
Comptes d'épargne à régime spécial	37 436			37 436
Autres dettes envers la clientèle	1 817 864		1 817 864	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	639 502		639 502	
Dettes subordonnées	5		5	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	14 875 322	0	14 837 886	37 436

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 517	93	15 424	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	93	93	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	93	93		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	15 424		15 424	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	103 914	0	103 914	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	103 914	0	103 914	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	103 914		103 914	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	598 402	462 200	136 202	0
Effets publics et valeurs assimilées	94 390	94 390		
Obligations et autres titres à revenu fixe	372 226	367 810	4 416	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	131 786	0	131 786	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	18 060		18 060	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	735 893	462 293	273 600	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 527293 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 660	93	11 567	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	93	93	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	93	93		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	11 567		11 567	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	117 384	0	117 384	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	117 384	0	117 384	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	117 384		117 384	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	555 799	356 792	199 007	0
Effets publics et valeurs assimilées	66 944	66 944		
Obligations et autres titres à revenu fixe	356 757	283 568	73 189	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	132 098	6 280	125 818	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	15 789		15 789	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	700 632	356 885	343 747	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 527 293 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 30/06/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	15 805	0	15 805	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	15 805		15 805	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	77 135		77 135	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	92 940	0	92 940	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 735	0	11 735	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	11 735		11 735	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	51 493		51 493	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	63 228	0	63 228	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

-
- **Changements de modèles de valorisation**

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun transfert concernant les modèles de valorisation entre le niveau 1 et le niveau 2.

9. *Événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire*

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun événement postérieur à la date de clôture du semestre pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 30 juin 2014.

10 *Périmètre de consolidation au 30 juin 2014*

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2014 est composé de la Caisse régionale Atlantique Vendée et de 69 Caisses locales affiliées.

Nom Caisses Locales	Adresse	CP	Ville
AIGREFEUILLE	2 rue de Vieillevigne	44140	AIGREFEUILLE
ANCENIS	80 place Charles de Gaulle	44150	ANCENIS
BEAUVOIR SUR MER	15 rue Charles Gallet	85230	BEAUVOIR SUR MER
BOUAYE	70 rue de Nantes	44830	BOUAYE
CANTON DE MORTAGNE S/SEVRE	4 place de la Roseraie	85290	MORTAGNE SUR SEVRE
CANTON DE ROCHESERVIERE	2 place de l'Eglise	85260	L'HERBERGEMENT
CANTON DE SAINT FULGENT	43 rue du Général de Gaulle	85250	CHAVAGNES EN PAILLERS
CARQUEFOU	30 rue du 9 août 1944	44470	CARQUEFOU
CHAILLE LES MARAIS	2 place de Verdun	85450	CHAILLE LES MARAIS
CHALLANS	3 rue de Nantes	85300	CHALLANS
CHANTONNAY	14 rue Nationale	85110	CHANTONNAY
CLISSON	28 - 30 av. du Général Leclerc	44190	CLISSON
COUERON	2 bd François Blancho	44220	COUERON
DERVAL	10 place du Bon Accueil	44590	DERVAL
DON ET VILAINE	24 rue de la Résistance	44290	GUEMENE PENFAO
ERDRE ET DONNEAU	1 rue du Château	44540	ST MARS LA JAILLE
FONTENAY LE COMTE	21 rue du Port	85200	FONTENAY LE COMTE
GESVRES ET LOIRE	16 rue Aristide Briand	44360	SAINT ETIENNE DE MONTLUC
GUENROUET	Rue du Pont	44530	SAINT GILDES DES BOIS
GUERANDE	3 place du Marché aux Bois	44350	GUERANDE
HERBIGNAC	16 rue Paul de la Monneraye	44410	HERBIGNAC
LA CHAPELLE S/ERDRE	1 rue des Châtaigniers	44240	LA CHAPELLE S/ERDRE
LA CHATAIGNERAIE	3 avenue du Maréchal Leclerc	85120	LA CHATAIGNERAIE
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	3 rue des Perrières	44520	MOISDON LA RIVIERE
LA MOTHE ACHARD	58 rue Georges Clémenceau	85150	LA MOTHE ACHARD
LA ROCHE BOURG	Place de la Mutualité	85000	LA ROCHE SUR YON
LA ROCHE SAINT ANDRE	236 rue Roger Salengro	85000	LA ROCHE SUR YON
LA ROCHE VENDEE	14 place de la Vendée	85000	LA ROCHE SUR YON
LE POIRE SUR VIE	17 place du Marché	85170	LE POIRE SUR VIE
LEGE	1 rue Aristide Briand	44650	LEGE
LES ESSARTS	12 place du Champ de Foire	85140	LES ESSARTS
LES HERBIERS	13 route Nationale	85500	LES HERBIERS
LES MOUTIERS LES MAUXFAITS	1 place Saint Jacques	85540	LES MOUTIERS LES MAUXFAITS
LES SABLES D'OLONNE	17 Cours Dupont	85100	LES SABLES D'OLONNE
L'HERMENAULT	3 rue du Marais	85570	L'HERMENAULT
L'ILE D'YEU	43 quai Carnot	85350	L'ILE D'YEU
L'ISAC	2 rue du 6 Juin 1944	44130	BLAIN
LOIRE DE RETZ	10 place de Retz	44680	SAINTE PAZANNE
LOIRE VIGNOBLE	4 place St Jean	44430	LE LOROUX BOTTEREAU
LUCON	3 place du Petit Booth	85400	LUCON
MACHECOUL - BOURGNEUF	6 rue de la Résistance	44270	MACHECOUL
MAILLEZAIS	2 rue de l'Abbaye	85420	MAILLEZAIS
MAREUIL SUR LAY	4 place des Halles	85320	MAREUIL SUR LAY
MONTAIGU	24 bis rue Amiral Duchaffault	85600	MONTAIGU
MOUZEIL - LIGNE	42 rue des Acacias	44850	LIGNE
NANTES	4 place de l'Ecluse	44000	NANTES
NOIRMOUTIER	2 rue du Rosaire	85330	NOIRMOUTIER
NORT SUR ERDRE	38 rue du Général Leclerc	44390	NORT SUR ERDRE
NOZAY	3 route de Marsac	44170	NOZAY
PALLUAU	Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	85670	PALLUAU
PAYS DE CHATEAUBRIANT	10 place de la Motte	44110	CHATEAUBRIANT
PONTCHATEAU	9 - 11 rue de Nantes	44160	PONTCHATEAU
PORNIC	3 quai Cdt L'Herminier	44210	PORNIC
POUZAUGES	Place de Lattre de Tassigny	85700	POUZAUGES
REZE	54 avenue de la Libération	44400	REZE LES NANTES
SAINT GILLES CROIX DE VIE	2 et 4 quai de la République	85800	ST GILLES CROIX DE VIE
SAINT HILAIRE DES LOGES	15 place du Champ de Foire	85240	ST HILAIRE DES LOGES
SAINT JEAN DE MONTS	56 rue du Général de Gaulle	85160	ST JEAN DE MONTS
SAINT NAZAIRE	8 place du Commerce	44600	SAINT NAZAIRE
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	17 rue de la Poste	44310	SAINT PHILBERT DE GD LIEU
SAINTE HERMINE	24 route de La Rochelle	85210	STE HERMINE
SAVENAY	1 place Guépin	44260	SAVENAY
SUD ESTUAIRE	30 rue Neuve	44320	SAINT PERE EN RETZ
TALMONT SAINT HILAIRE	12 rue Nationale	85440	TALMONT ST HILAIRE
VAL DE CHEZINE	9, av des Thébaudières	44800	SAINT HERBLAIN
VAL DU CENS	20 rue de Bretagne	44880	SAUTRON
VALLET	25 rue François Luneau	44330	VALLET
VAREDES	Rue du Maréchal Foch	44370	VAREDES
VERTOU	7 rue de l'Île de France	44120	VERTOU

SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2014	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014	P. 51
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014	P. 103



SCP Malevaut-Naud

KPMG AUDIT FS I
Immeuble Le Palais
3 cote du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

55, Boulevard François Arago
79180 Chauvay
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Atlantique Vendée**

**Rapport des commissaires aux
comptes sur l'information
financière semestrielle 2014**

Période du 1er janvier au 30 juin 2014
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Ce rapport contient 54 pages
Référence : PSP-143-



KPMG AUDIT FS I
Immeuble Le Paletin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

55, Boulevard François Arago
79180 Chauray
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Capital social : €.112 977 277

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes consolidés intermédiaires résumés qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2014.



SCP Malevaut-Naud

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière
semestrielle 2014

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Labège, le 28 août 2014

KPMG Audit FS I

Philippe Saint Pierre
Associé

Chauray, le 28 août 2014

SCP Malevaut-Naud

Jean-Claude Naud
Associé